



RAPPORT D'ACTIVITÉ



Année 2022



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

3	Préambule
4	Historique de l'association
5	Nos actions
6	Objet, données administratives, réseaux et fédérations, principaux financeurs
7	Gouvernance et composition du Conseil d'administration
8	Organigramme

PÔLE "ROMS ROUMAINS"

10	Etat des lieux
12	Contexte d'intervention
12	Les actions d'accompagnement social
13	L'accès aux droits sociaux
15	L'accès aux prestations sociales et familiales
19	Les actions de médiations en santé
24	Perspectives 2023

PÔLE "GENS DU VOYAGE"

26	Etat des lieux
27	Actions du service social
30	Instruction et accompagnement des BRSA
32	Temps forts
32	Difficultés rencontrées
33	Lien avec le centre social "l'itinérant"
33	Accès à la complémentaire santé solidaire
35	Perspectives 2023

CENTRE SOCIAL "L'ITINÉRANT"

36	Actions du centre social "Litinérant"
36	Santé et actions séniors
40	Actions parentalité et famille
44	Accompagnement scolaire
50	La lutte contre la fracture numérique
51	Evenements festifs
53	Perspectives 2023

PÔLE "BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE"

55	Etat des lieux
56	La domiciliation
57	Typologie du public
58	Accompagnement social
59	Difficultés rencontrées
60	Perspectives 2023

PRÉAMBULE

L'AŠAV est une association laïque qui inscrit son action dans le droit commun et le respect des valeurs républicaines. L'association s'engage, avec une démarche militante, dans des actions solidaires avec le public « Rom Roumain », les « Gens du voyage » et depuis janvier 2022 avec « les bénéficiaires de la protection internationale », dans le respect de l'identité de chacun et de la diversité des convictions politiques ou religieuses.

Depuis sa création en 1990, elle fait le choix d'intervenir sur le thème des « gens du voyage » et des Roms originaires de Roumanie. Et, depuis le début de l'année, elle intervient sur le thème des bénéficiaires de la protection internationale. Bien que présentant des problématiques distinctes, particulièrement axées sur les modes de vie et les statuts, ces populations rencontrent des freins à l'inclusion et subissent parfois de véritables discriminations en France. À travers ses interventions, l'association poursuit la réalisation des finalités suivantes :

- Promouvoir une politique d'accueil permettant le libre choix du mode de vie et notamment de l'habitat,
- Favoriser une inclusion sociale et citoyenne autonome des personnes sans renvoi à une quelconque réponse de type culturelle ou ethnique,
- Lutter contre toute forme de discrimination et favoriser l'accès au droit commun.

L'AŠAV intervient avant tout, auprès de personnes et de familles. Elle considère que la diversité de la population la rend irréductible à une entité simple, voire simplifiée. Aussi n'a-t-elle pas vocation à tirer de ses observations et de son expérience du public, aussi ancienne soit-elle, des considérations à caractère général sur un groupe générique « Gens du voyage », « Roms Roumains » ou « bénéficiaires de la protection internationale ».

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association AŠAV a été créée en 1990 à la demande des représentants de l'État, dans le département des Hauts-de-Seine, après constat d'une prise en charge inadéquate de la population des « Gens du voyage » par les administrations et les services publics. L'association se donne alors comme objectifs de faire valoir les droits et de promouvoir la culture des « Gens du voyage », de favoriser leur accueil et d'œuvrer pour une meilleure insertion, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés.

Elle investit naturellement le champ de la médiation auprès des institutions et construit ses actions sur la base d'un travail d'accompagnement social. La fonction de domiciliation apparaissant comme une entrée pertinente, l'AŠAV fait le choix d'œuvrer à partir d'agrément au titre de l'élection de domicile dans le cadre du revenu minimum d'insertion puis de la complémentaire santé solidaire (anciennement CMU).

Concomitamment à la création de l'AŠAV, la population Rom, souvent originaire de Roumanie, arrive en Île-de-France et principalement à Nanterre. L'association se mobilise dès lors pour faciliter l'accès aux droits des Roms en France au regard des faits discriminatoires subis dans leur pays d'origine et dont diverses institutions et ONG européennes se sont fait l'écho.

Afin de faciliter l'accès aux soins, l'AŠAV sollicite en 1995 l'agrément pour l'instruction des demandes d'aide médicale d'État et la domiciliation qui s'y rattache.

A partir de 2010, et ce pendant plusieurs années, l'AŠAV élabore, met en place avec Médecins du monde et coordonne sur le territoire national le Programme National de Médiation Sanitaire en direction des Roms, inscrit dans la stratégie nationale du gouvernement français d'inclusion des Roms, lui-même étendu au public « Gens du voyage » en 2015 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

L'association est agréée centre social itinérant en direction des familles « Gens du voyage », depuis le 1er janvier 2021. Il met en œuvre son premier projet social 2021-2023 après une phase de préfiguration.

Depuis le début de l'année 2022, à la demande de la préfecture, l'AŠAV accompagne également les bénéficiaires de la protection internationale dans leur besoin de domiciliation administrative et/ou leurs démarches administratives.

NOS ACTIONS

L'AŠAV conduit des actions à caractère social, sanitaire et juridique auprès des bénéficiaires de la protection internationale, auprès des « Gens du voyage », du public « Rom roumain » vivant en squats et bidonvilles sur les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. L'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Les actions de l'AŠAV sont donc conduites dans une visée d'accès au droit commun. Elle propose un accompagnement des personnes, à partir d'une fonction de domiciliation, par le biais de l'insertion sociale par l'économie, la scolarisation, l'accès à la santé et la médiation en santé.

L'AŠAV est agréée depuis 1992 pour la domiciliation, l'instruction et le suivi du RSA et la constitution des demandes de complémentaires santé solidaires (CSS) et pour les « Gens du voyage » et « Roms », et d'aide médicale d'État (AME) pour le public Rom. Cet agrément a été étendu au nouveau public des bénéficiaires de la protection internationale en 2022.

Elle effectue également une médiation en santé auprès des « gens du voyage » et des interventions auprès du public Rom. L'association poursuit ainsi son investissement dans des actions de médiation en santé développées, dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé, afin de permettre un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et des populations qui éprouvent des difficultés à y accéder. Par ses actions en matière de santé, l'association agit pour :

- L'accompagnement vers l'ouverture et le maintien des droits à une couverture maladie,
- La médiation en santé, comme modalité d'accompagnement permettant d'être au plus près des besoins, de signaler les risques et d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie, tout en renforçant leur mise en lien avec les structures de santé. Ainsi, la médiation permet de lever les incompréhensions culturelles et/ou linguistiques auxquelles les populations peuvent être confrontées,
- Les interventions de terrain au plus près des lieux de vie et des besoins par des actions « D'aller vers », quel que soit la période,
- Le renforcement des capacités des populations, à travers un travail de sensibilisation et d'information, vers l'autonomisation dans l'accès aux soins,
- l'instruction et le suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), demande de prime d'activité, demande de retraite, déclaration d'impôt, ...
- L'accompagnement social sur les aires

L'association est agréée centre social itinérant auprès des familles

« Gens du voyage », depuis le 1^{er} janvier 2021 et a soumis son projet social 2021-2023 à la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine en novembre 2020. Elle a continué ses actions autour de la santé, de la scolarisation, de la parentalité et du numérique pendant cette année 2022.

OBJET

Animer, coordonner et impulser toute action dont l'objectif est de favoriser l'accueil et une meilleure insertion des « gens du voyage » et Roms migrants, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés, dans le respect de leur culture et de leur mode de vie.

DONNEES ADMINISTRATIVES

STATUT JURIDIQUE :	Association loi de 1901, déclarée d'intérêt général
SIRET :	391733 698 00024
AGREMENT D'EXISTENCE :	N°3/15937, le 29 JUIN 1990
PUBLICATION AU J.O :	25 juillet 1990
SITE INTERNET :	https://www.asso-asav.fr/
EFFECTIF PERSONNEL :	15,36 ETP
COMMISSAIRE AUX COMPTES :	F.M. Richard et associés
RNA :	W922016575

RESEAU ET FEDERATION

- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gensdu Voyage ([FNASAT](#))
- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope ([CNDH Romeurope](#))
- Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine
- Fédération des centres sociaux et culturels de France
- URIOPSS

PRINCIPAUX FINANCEURS

- Conseil départemental des Hauts-de-Seine ([CD92](#)),
- Caisse Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ([CAF92](#)),
- Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité ([DRIEETS](#)),
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ([DDETS](#)),
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement ([DRIHL](#)),
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine([DSDEN](#)).
- Agence Régional de Santé ([ARS](#))
- Caisse Nationale d'Assurance vieillesse ([CNAV](#))

GOUVERNANCE & COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'association est constitué de six personnes dont quatre d'entre elles appartiennent à la communauté des « gens du voyage ». Le conseil se réunit trois fois par an.

Laurent EL GHOZI, Président de l'association,

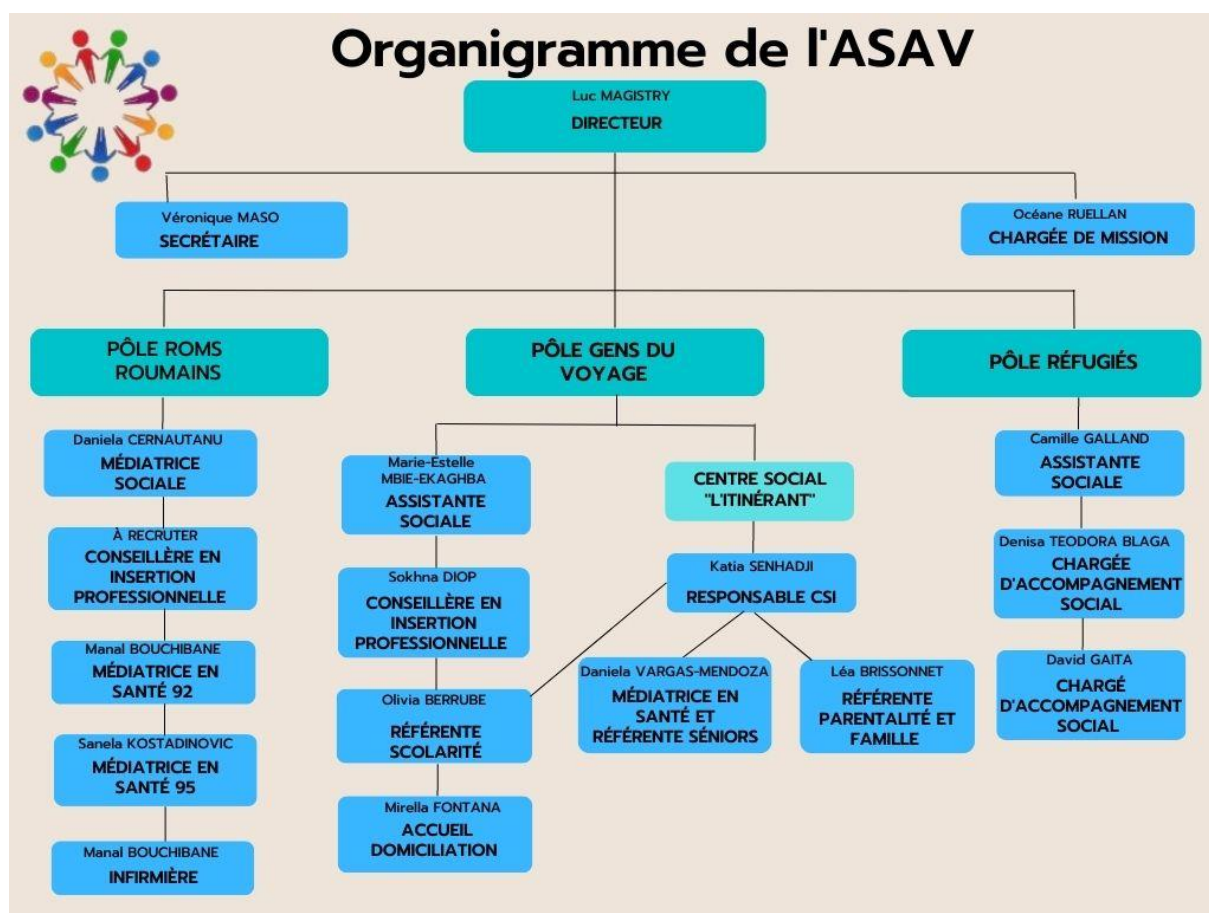
Charles GARCIA, Vice-Président,

Anna PITOUN, Trésorière,

Robin ADELLE, Administrateur,

Christine DETAILLER, Administratrice,

Anita ARNT , Administratrice.



L'association a été marquée par des changements d'organisation en 2022. En effet, la création d'un nouveau pôle à destination d'un nouveau public « les bénéficiaires de la protection internationale » est venue élargir l'offre d'accompagnement social déjà existant pour le public « Rom Roumain » et « Gens du voyage ». De plus, l'association a recruté une nouvelle chargée de mission, deux nouvelles médiatrices en santé au pôle Rom, une nouvelle responsable du Centre social « L'itinérant », faisant suite aux départs de salariés vers de nouveaux horizons.

PÔLE

« ROMS ROUMAINS »



1- ÉTAT DES LIEUX

Historique les Roms proviennent du nord-est de l'Inde et sont arrivés en Europe entre le V^e et le XIII^e siècle. Représentant une minorité ethnique ils ont fait face à de nombreuses discriminations les obligeant souvent à fuir leur pays d'origine. Les Roms de Roumanie sont même réduits en esclavage et doivent attendre 1856 pour que cela prenne fin. Au milieu du XIX^e siècle, les populations Roms d'Europe centrale se répandent dans les autres régions d'Europe et dans les années 1960-1980 les Roms se dirigent vers l'Europe de l'Ouest pour fuir l'effondrement du communisme et la guerre en ex-Yougoslavie¹.

Les personnes prises en charge par l'AŠAV sont les Roms de Roumanie. Arrivés en France, la discrimination à leur égard n'a pas cessé, ces derniers vivent alors majoritairement dans des squats et bidonvilles. Selon le CNDH Romeurope, la France fait partie des rares pays d'Europe à connaître la présence de bidonvilles sur son territoire. En effet, en 2022, plus de 25 000 personnes vivaient dans des bidonvilles sur le territoire métropolitain. Soit une augmentation de plus de 35% par rapport à 2018. ² Aujourd'hui, une grande majorité du public « Rom Roumain » est logée en squats et en bidonvilles. Malgré leur statut de citoyens européens depuis le 1^{er} janvier 2007 ³ et leur autorisation de travailler sur le sol français depuis 2014⁴, le public Rom roumain fait régulièrement face à des discriminations dans le domaine du travail, de la scolarisation et de la santé.

En raison de la promiscuité et de l'insalubrité qui existent dans les squats et/ou bidonvilles, les professionnels sanitaires et sociaux ainsi que les acteurs associatifs citent comme infections fréquentes: la Covid-19, le saturnisme, la bronchiolite, la rougeole, la coqueluche, la galle, les dermatoses, la conjonctivite, les gastro-entérites, les parasitoses intestinales ainsi que la grippe. Il existe également une prévalence élevée des hépatites B et C. Enfin, la tuberculose constitue également un problème majeur de santé auprès de la population. Les données disponibles sur la santé du public Rom montrent également la fréquence élevée de maladies chroniques : diabète, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, obésité, maladies respiratoires.

La prise en charge de ces maladies est toutefois difficile car elle est étroitement liée aux conditions de vie des populations et/ou l'absence d'éducation à la santé. Ces maladies sont souvent diagnostiquées à un stade avancé, ce qui rend la prise en charge plus difficile. Viennent s'ajouter à ces déterminants, les processus répétés d'expulsions qui contribuent à fragiliser l'accès aux soins et la prise en charge de ce public. À titre d'exemple, une expulsion d'une centaine de personnes a notamment eu lieu fin novembre 2022 à Colombes. Il s'agissait d'un squat d'une maison où les médiatrices en santé de l'AŠAV intervenaient auprès du public « Rom Roumain ». Cependant, la maison présentait des risques majeurs pour la sécurité et risquait de s'écrouler.

¹ <https://www.amnesty.be/campagne/discrimination/roms-europe/quisontlesroms>

² <https://www.federationsolidarite.org/actualites/resorber-dignement-les-bidonvilles-vite-une-loi/>

³ https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/romania_fr

⁴ <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Fin-des-mesures-transitoires-pour-les-ressortissants-roumains-et-bulgares>

Il est fréquemment évoqué des grossesses parmi les adolescentes, compte tenu de la faible couverture contraceptive et des mariages précoces. Ces grossesses ne sont que très faiblement suivies ou pas du tout dans certains cas. Cela s'explique par un recours tardif aux soins et à une faible éducation aux thématiques de santé. Le suivi tardif ou absent, empêche également toute démarche préventive, ce qui aboutit parfois à des fausses couches ou à des décès. La santé des enfants du public Rom est dégradée du fait d'un faible suivi médical et d'une faible éducation à la santé.

1-1 EXCLUSION DU SYSTÈME DE DROIT COMMUN

Malgré leurs besoins urgents de soins de santé, ce public fait face à de nombreuses difficultés administratives. Dans un premier temps, pour pouvoir se soigner et prendre en charge leurs dépenses en matière de santé, la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou l'Aide Médicale d'État (AME) est primordiale.

Cependant, la méconnaissance du système de santé français, les nombreuses conditions d'accès les délais d'instruction long et la barrière de la langue sont des obstacles entraînant le retard ou le non-recours aux soins de santé voire, dans certains cas, le renoncement total à leurs droits. En plus de ces difficultés, le public Rom fait également face à des discriminations tel qu'au refus de prise en charge par certains professionnel.le.s de santé.

1-2 CONTEXTE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Bien que cette année 2022 ait moins été impactée que les deux dernières années par la Covid-19 en termes de contamination et de décès, les médiatrices en santé ont toutefois maintenu la prévention, la sensibilisation aux gestes barrières contre la Covid-19 et la distribution de gels hydroalcooliques et masques. Les professionnel.le.s ont également appris au public à utiliser les autotests dans un objectif d'une plus grande autonomie du public et d'auto-dépistage. Chaque action en lien avec l'objectif de « stop covid » mis en place par l'Agence Régionale de Santé est répertoriée sur leur site internet.

En revanche, l'année 2022 est marquée par un renforcement de la précarité. En témoigne le contexte économique de 2022, toujours d'actualité en ce début d'année 2023 par une flambée des prix des produits alimentaires. Une inflation historique de 5,2%⁵ qui vient réduire encore davantage le pouvoir d'achat d'une population déjà fragile économiquement.

⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>

2- CONTEXTE D'INTERVENTION

2-1 LES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES CONDITIONS D'HABITAT

La plupart du temps, les terrains n'ont pas d'accès à l'eau, aux sanitaires et aux bacs à ordures. À l'inverse des squats, généralement situés au cœur des villes, les bidonvilles sont eux situés en bordure des villes, voire à l'extérieur de celles-ci, sur des lieux de vie exposés à davantage de risques. Les habitants se retrouvent proches de voies rapides, de voies de chemin de fer ou sous des lignes à haute tension pouvant provoquer des incidents corporels, psychologiques et les exposant à de nombreux risques sanitaires. Cet éloignement des communes engendre également des difficultés d'accès aux structures de soins, nécessaires notamment dans le suivi et l'accompagnement de femmes enceintes et d'enfants en bas âge en service de PMI (protection materno-infantile).

2-2 L'INSTABILITÉ DU LIEU DE VIE

Les lieux de vie des « Roms roumains » font régulièrement l'objet d'expulsion sans solution de relogement automatique. Cette instabilité des lieux de vie a une conséquence directe avec la situation sanitaire des habitants de bidonvilles. En effet, cela provoque une perte de contact et d'accompagnement avec les médiatrices en santé. Ne sachant pas nécessairement sur quel nouveau lieu de vie les personnes se trouvent, une rupture dans leurs parcours de soin s'opère.

3- LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les actions à caractère sociale et d'insertion représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'AŠAV et de son expérience, de nombreuses familles roumanophones vivant en squats et bidonvilles, au sein des départements du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

La définition de l'accompagnement social consiste « à aider et accompagner les personnes en difficulté, à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement ». Depuis sa création en 1990, l'AŠAV s'est impliquée auprès des Roms originaires de Roumanie. Du fait de l'ancienneté de son implication, de la présence constante d'une médiatrice en santé roumanophone, de son agrément de domiciliation, elle bénéficie d'un bon repérage des familles et d'une évaluation précise et concrète des besoins.

Par une approche fondée sur la médiation et une dimension interculturelle, le service social de l'AŠAV soutient, accompagne et fait office d'intermédiaire entre les personnes et les services institutionnels, les organismes à caractères associatifs, voire caritatifs. Les tâches relevant de l'accès aux droits et de l'accompagnement social sont conduites dans une visée d'accès au droit commun. Si son application peut appeler à des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.

4- L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

4-1 ÉLECTION DE DOMICILE ET ACCUEIL

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, pour faciliter l'accès aux droits (sociaux, juridiques, en santé) et la durabilité du suivi auprès des familles, l'AŠAV propose une domiciliation administrative.

L'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe. Ce qui est le cas du public Rom vivant en squats et bidonvilles. En effet, outre les déterminants individuels et sociaux, la multiplicité des évacuations des terrains est un facteur très entravant pour l'accès aux droits et le suivi social des personnes. Les expulsions à répétition provoquent la perte de contact avec les différents services qu'elles ont déjà fréquentés. Du fait d'un éloignement de plus en plus croissant des centres urbains et une rupture dans le suivi social des personnes accompagnées. L'enjeu de l'accès aux droits réside principalement dans l'obtention d'une domiciliation administrative. Or, rares sont les communes qui respectent la législation les obligeant à domicilier les personnes vivant sur leur territoire.

Le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui regroupent presque la totalité des demandes.

Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes. L'AŠAV compte deux salariées roumanophones pour accompagner le public « Rom roumain », ce qui permet de pallier la barrière de la langue et de mieux anticiper certains besoins.

L'association AŠAV est, depuis le 20 avril 2001, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et « gens du voyage ». Cet agrément est régulièrement renouvelé depuis, le dernier en date étant du 30 mai 2022 pour un an. Une demande de renouvellement a été déposée en Préfecture à NANTERRE. L'AŠAV bénéficie également d'un agrément comme organisme instructeur de la Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMU) et de l'Aide Médicale de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2000.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie 1301 personnes au 31 décembre 2022 dont 178 ayants droit. La domiciliation à l'AŠAV est accordée pour une durée d'un an (année civile), renouvelable sur demande, pendant les permanences. La personne doit s'être présentée au moins une fois dans l'année. Les personnes qui ne sont pas présentées durant l'année sont considérées, de fait, comme n'étant plus domiciliées à l'AŠAV. Cette souplesse, pour un accès à la domiciliation,

est nécessaire du fait de la mobilité des personnes vivant en squats et bidonvilles : soit du fait d'une expulsion et d'une obligation de mobilité vers un autre département, soit du fait d'un retour en Roumanie.

	2021	2022
Nombre total de domiciliations effectuées	1170	1301
Nombre de domiciliations « ayants-droits » mineurs	94	178

4-2 PERMANENCE ET REMISE DU COURRIER

L'accueil des personnes domiciliées s'organise hebdomadairement de la manière suivante :

- Permanences d'accueil physique et téléphonique : mardi de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 17h et mercredi de 14h à 17h.
- Constitutions des dossiers (AME, CSS, aide pour la déclaration de salaire, accès à l'entrepreneuriat) : La récupération des pièces constitutives des dossiers se fait lors des permanences, les dossiers sont traités le lundi, jeudi et vendredi.

La plupart du temps, une aide à la compréhension des courriers est dispensée par les médiatrices, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues. En effet, la principale difficulté réside dans le fait qu'une majorité de personnes accueillies sont allophones, de plus, d'autres présentent des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme. Et, également une méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs. Les démarches administratives sont nombreuses, complexes et difficilement accessibles pour des personnes ne parlant pas la langue nationale et ne maîtrisant pas les rouages du système administratif français. L'accès à l'interprétariat professionnel et l'accompagnement par la médiation est un facteur essentiel pour que les personnes puissent accéder à leurs droits.

Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence est un lieu d'information sur les droits sociaux, de première orientation et d'accompagnement des familles dans les démarches les plus simples. C'est aussi un moyen pour l'équipe de savoir si de nouvelles familles se sont installées dans le département ou si d'autres sont susceptibles d'être expulsées et ainsi de prendre connaissance des besoins particuliers sur les terrains.

L'AŠAV fait également le lien avec les organismes extérieurs tels que :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La maison de l'emploi de Nanterre,
- Les bénévoles,
- L'Agence Régionale de Santé Île-de-France,
- Les délégations départementales de l'ARS,
- Les communes.

Bien que cela ne soit pas toujours très simple lié à certaines réticences ou manque de connaissance, l'équipe incite les personnes à prendre confiance et à effectuer les démarches auprès des organismes avec toujours plus d'autonomie.

5- L'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- L'ouverture et le maintien du droit à l'AME,
- L'ouverture et le maintien du droit à la CSS,
- Les conseils et l'accompagnement aux droits pour les auto-entrepreneurs (CSS, Pôle emploi).

L'instruction des dossiers AME/CSS se fait chaque semaine. Le public est rencontré lors des permanences ou sur les lieux de vie (bidonvilles/squats). Le public est orienté à l'association pour déposer une demande d'AME ou de CSS. Ainsi, les personnes n'ayant pas de logement fixe ou vivant dans un squat peuvent bénéficier d'une ouverture de droit.

Cependant, pour bénéficier de la CSS, des critères sont à respecter tel que des ressources plafonnées et être bénéficiaire de l'assurance maladie. L'une des principales difficultés rencontrées réside dans le fait que les populations sont en situation de grande précarité et d'exclusion. De plus, la barrière de la langue et la méconnaissance des démarches administratives à effectuer vient renforcer la difficulté d'accéder à un emploi et donc à des revenus et à la possibilité de bénéficier de la CSS. C'est pourquoi la majorité des « Roms roumains » ne peuvent bénéficier que de l'AME. En démontre le tableau ci-dessous. Les personnes ayant droit à la CSS sont des auto-entrepreneurs, des personnes salariées ayant de très faibles revenus ou ayant des contrats très courts.

	2021	2022
Nombre d'instructions de demande et de renouvellement d'AME	467	442
Nombre d'instructions ou de renouvellement de CSS	39	25

Les « Roms roumains » ont très souvent aucune connaissance de leurs droits et du fonctionnement de l'Aide Médicale d'État (AME). Les agents des CPAM eux-mêmes peuvent méconnaître ces droits et leurs fonctionnements : ils ne sont donc pas en mesure de faire les démarches nécessaires et refusent parfois l'accès à des personnes qui peuvent en bénéficier. Par ailleurs, l'AME ne peut être ouverte que si la personne est présente depuis plus de trois mois en France, ce qui est difficile à prouver sans logement fixe et lorsque l'on dispose d'une domiciliation administrative.

En 2022 et ce depuis plusieurs années, la médiatrice sociale de l'AŠAV rencontre des difficultés avec la CPAM. En effet de nombreux dossiers ont été renvoyés à l'association pour des demandes de documents complémentaires qui ne

correspondent pas à la situation des Roms roumains (quittance de loyer, attestation des impôts, facture de gaz et/ ou électricité). Certaines demandes ont été classées sans suite, sans explication et dans certains cas refusés. De plus, le traitement des dossiers de prestations sociales et familiales peut s'avérer très long (entre 6 mois et un an) ce qui complique considérablement les démarches et le bon suivi des dossiers de notre public.

Lors de ces permanences, le personnel de l'AŠAV prodigue également des conseils concernant le paiement des impôts, les démarches à réaliser auprès de l'URSSAF, et accompagne les auto-entrepreneurs dans leurs ouvertures de droits (CSS, Pôle emploi). Le nombre d'auto-entrepreneurs est très faible par rapport au nombre de personnes suivies. La majorité du public domicilié à un emploi salarié, notamment dans les services de ménage.

L'accompagnement social réside également dans l'accompagnement à la scolarité des enfants. Accompagnement effectué en lien direct avec les médiatrices en santé concernant la vaccination, indispensable pour la scolarisation. L'AŠAV entretient un partenariat étroit avec le CASNAV 92 pour développer l'insertion scolaire du public Rom roumain. Cependant, ces démarches rencontrent des difficultés dues à l'expulsion fréquente des terrains. De plus, avant l'âge de 6 ans, la vaccination est gratuite. En revanche, la demande de vaccination des enfants de plus de 6 ans ayant des parents ne possédant pas de carte vitale ou D'AME se voit être rejetée.

Une participation à l'amélioration des conditions de vie et de logement du public Rom roumain a également été entreprise. De nombreuses demandes ont été faites principalement pour des familles avec des nourrissons et des femmes enceintes. Malheureusement, parmi ces demandes, très peu ont pu aboutir de façon pérenne. Cela se justifie par une surcharge du dispositif de service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en Ile de France auquel est venu s'ajouter la crise Ukrainienne.

5-1 RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DOMICILIATION SIMPLE

Composition familiale	Nombre de personnes	Nombre de couples	Nombre d'ayants-droits mineurs
Hommes isolés (HO)	516		
Hommes avec 1 enfant (H1)	7		7
Hommes avec 2 enfants (H2)	1		2
Hommes avec 3 enfants (H3)	1		3
Hommes avec 4 enfants (H4)	1		4
Femmes isolées (F0)	231		
Femmes avec 1 enfant (F1)	9		9
Femmes avec deux enfants (F2)	7		14
Femmes avec 3 enfants (F3)	4		12
Femmes avec 4 enfants (F4)	3		12
Couples sans enfants (C0)	42	21	
Couple avec 1 enfant (C1)	2	1	1
Couple avec 2 enfants (C2)	4	2	4
Couple avec 3 enfants (C3)	4	2	6
Couple avec 4 enfants (C4)	0	0	0
Couple avec 5 enfants (C5)	2	1	5
Total	834	27	79

La domiciliation dite simple correspond à une domiciliation des personnes sans une demande d'ouverture de droits sociaux.

5-2 RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DOMICILIATION ET D'UNE AME/CSS

Composition familiale	Nombre de personnes	Nombre de couples	Nombre d'ayants droits-mineurs
Hommes isolés (HO)	158	0	0
Hommes avec 1 enfant (H1)	3	0	3
Hommes avec 2 enfants (H2)	5	0	10
Hommes avec 3 enfants (H3)	2	0	6
Hommes avec 4 enfants (H4)	1	0	4
Femmes isolées (F0)	214	0	0
Femmes avec 1 enfant (F1)	11	0	22
Femmes avec 2 enfants (F2)	5	0	10
Femmes avec 3 enfants (F3)	1	0	3
Femmes avec 4 enfants (F4)	3	0	12
Couple sans enfants (C0)	38	19	0
Couple avec 1 enfant (C1)	8	4	4
Couple avec 2 enfants (C2)	8	4	8
Couple avec 3 enfants (C3)	6	3	9
Couple avec 4 enfants (C4)	4	2	8
Couples avec 5 enfants (C5)	0	0	0
Total	467	32	99

6-LES ACTIONS DE MÉDIATION EN SANTÉ

Le système de santé en France reste complexe et souvent incompréhensible pour des personnes allophones. Les personnes vivant en squats et bidonvilles ont de réelles difficultés d'accès à l'information dans un premier temps, de compréhension du système et de leurs droits et enfin d'accès aux services. Le rôle de la médiatrice en santé est d'être à l'écoute du public et identifier leurs besoins particuliers afin de les accompagner et orienter au mieux vers les services de droit commun. Pour cela, l'AŠAV fait le nécessaire pour l'ouverture des droits. Et, lorsque des situations complexes se présentent, la médiatrice en santé effectue des recherches d'acteurs externes pouvant prendre le public en charge.

L'action de médiation s'inscrit dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) soutenu par la Direction Générale la Santé (DGS) et « Santé publique France ». Cette action s'intègre également dans le volet santé de la stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms, remise à la Commission de l'Union Européenne en février 2012. Et, des axes du Projet régional de santé 2018-2022 de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Les actions de médiation en santé, développées dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé par l'association, permettent de créer du lien et de participer à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Les actions de médiation en santé permettent d'agir sur les dysfonctionnements du système de santé et de former à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire du public cible.

Fidèle au projet associatif qui l'a fondée, l'AŠAV a coordonné la mise en place du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) qui intervient depuis 2011 en direction de ROMS roumains habitant en bidonvilles et des « gens du voyage » en situation de précarité. Ainsi, l'association est investie dans le domaine de la santé des habitants des bidonvilles et squats du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine. Et, ce par le biais de permanences bihebdomadaires d'accès à la couverture maladie et par l'intervention des médiatrices en santé auprès des habitants et des professionnels de santé.

Cette initiative de PNMS intervient à la suite d'un besoin de reconnaissance et d'encadrement de la profession. En effet, la médiation en santé est née empiriquement des besoins de terrain mais sa reconnaissance officielle est récente et elle était jusque-là peu valorisée⁶. Les rencontres régulières pour le PNMS organisé par la FNASAT sont également l'occasion de définir une fiche de poste, une charte déontologique et la forme que prendra cet encadrement. Et ce, par le biais du collectif PNMS ou des groupes de travaux vont être organisés début 2023 avec la présence de pas moins de 63 adhérents signataires.

⁶ <https://www.santepubliquefrance.fr/>

L'AŠAV œuvre en partenariat avec les professionnels des associations présentes en Île-de-France et avec les bénévoles de différentes organisations non gouvernementales, avec des actions conjointes sur les lieux de vie ou bien en les rencontrant de façon mensuelle. En effet, l'AŠAV fait partie du Collectif de Soutien aux Roms roumains du Val d'Oise et articule ses visites de terrain grâce à un maillage de partenaires associatifs et institutionnels en santé.

Il existe un réel danger sanitaire sur les lieux de vie (bidonvilles, squats) du public. Le public vit souvent dans des abris de fortune où l'accès à l'eau, aux sanitaires et aux bacs à ordures, est insuffisant voire inexistant. L'AŠAV est accompagnée financièrement par l'ARS IDF et les délégations départementales du Val d'Oise et Hauts-de-Seine pour ses interventions sur les deux départements.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par une attention particulière liée au saturnisme par le biais d'un projet financé par l'ARS Île-de-France. Le saturnisme, maladie liée à l'exposition au plomb est particulièrement présente sur les bidonvilles. Cette situation représente un vrai enjeu majeur de santé publique sur la région Île-de-France. De 2015 à 2018, entre 145 et 221 cas de saturnisme infantile ont été déclarés par an en Île-de-France soit 49% de l'ensemble des cas enregistrés en métropole⁷. C'est pourquoi nos équipes ont travaillé à la création d'une boîte à outils de sensibilisation au saturnisme et à la mise en place d'ateliers avant et pendant les dépistages sur les terrains.



⁷ <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/exposition-au-plomb-saturnisme-strategie-et-programmes-de-lutte-regionaux>

6-1 ACTIONS MISES EN PLACE

- **Maraudes** sur les terrains et recensement des besoins,
- Orientations, prises de rendez-vous et accompagnements **chez des professionnel.le.s de santé**,
- **Sensibilisation** à la vaccination des enfants afin de faciliter la **scolarisation**. Des suivis du statut vaccinal des enfants sont mis en place en collaboration avec les structures ayant pour mission de scolariser les enfants.
- Tout au long de l'année, des actions de **sensibilisation et de dépistage à la COVID-19** ont eu lieu en partenariat avec les médiateurs de Lutte Anti-Covid (LAC) mis en place par les ARS, la distribution de gel hydroalcoolique et des masques.
- Différents **ateliers de sensibilisation** ont eu lieu concernant différentes thématiques de santé.
- La sensibilisation **à la santé sexuelle** et reproductive auprès des femmes favorise la demande d'accès à la contraception ainsi qu'au suivi de grossesse.
- La sensibilisation au risque **du saturnisme** dû à la surexposition des habitants en squats et en bidonvilles au plomb. Mais, également, sensibilisation à **la bronchiolite, grippe, ...**
- Le partenariat avec des associations comme DONSOLIDAIRES, ont permis de faire des **distributions** de produits indispensables tels que couches pour bébés, serviettes hygiéniques, produits d'hygiène,

Grâce à ces temps d'échange, avec les femmes notamment, la **demande d'accès à la contraception est en hausse**. En lien avec les actions de sensibilisation concernant la santé sexuelle et reproductive, **des accompagnements individuels** ont eu lieu concernant les suivis de grossesse. Un accompagnement en PMI a également eu lieu après chaque naissance.



De cette manière, les médiatrices en santé ont réalisé **34** visites sur le département des Hauts-de-Seine :

Squat/bidonvilles	Nombre de visites
Avenue Léon Jouhaux, 92100, Antony	9
Rue George Bresse, 92100, Antony	7
76 avenue du Général de Gaulle, 92230, Gennevilliers	11
22 rue Jules Michelet, 92700, Colombes	7
Total	34

Les terrains qui ont principalement été suivis cette année, sont ceux de Gennevilliers, Antony dit « Jouhaux », et Colombes.

Sur le département du Val d'Oise, **47** visites ont été réalisées :

Squat/bidonvilles	Nombre de visite
96 Avenue du château, 95310 Saint-Ouen l'Aumône	8
7 Avenue du Château, 95100, Argenteuil	13
Parking Aldi : 98 rue Michel Carré, 95100, Argenteuil	5
146 Avenue de la Division Leclerc, 95200, Sarcelles	6
4 Rue du Moulin à Vent, 95200, Sarcelles (squat)	6
La butte de Montarcy, 95540, Méry-sur-Oise	4
Rue de la Patelle, 95310, Saint-Ouen-l'Aumône.	5
Total	47

Les médiatrices en santé ont également effectué d'autres visites à titre occasionnel à la demande de l'ARS sur des terrains, en dehors du département du Val-D'Oise et des Hauts-de-Seine, à Guyancourt dans le département des Yvelines, à STAINS dans le département de Seine-Saint-Denis et sur le Val de Marne pour des besoins particuliers, notamment pour le projet saturnisme.

Afin de mener à bien nos missions, un travail collaboratif avec plusieurs structures a été mené avec :

- **Les PMI du 95** : Jean Jaurès, rue du Paradis, ...
- **Les PMI du 92** : Jean Jacques Rousseau et gros grès,
- **Les Pass médecine** : Louis Mourier 92, Argenteuil 95, Cergy pontoise 95, Robert Debré Paris 19ème,
- **Le CPEF de Gennevilliers.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 - AŠAV

- Un partenariat est également développé avec la [CPAM 92](#),
- [Hôpitaux](#) : Louis Mourier 92, Robert Debré Paris 19^{ème}.

Quant à nos partenaires associatifs, les médiatrices en santé collaborent avec notamment :

- La FNASAT,
- ATD Quart monde,
- Médecins du monde,
- Romeurope, dont l'association ASAV est membre fondateur,
- Association Intermèdes Robinson,
- Première Urgence Internationale,
- École et famille,
- DONSOLIDAIRES.

Les médiatrices en santé sont également accompagnées par une pédiatre bénévole.



7- PERSPECTIVES 2023

Les perspectives de 2023 pour la médiation en santé sont de **continuer la prévention de la santé, notamment sexuelle**. Effectuer des dépistages de maladies à déclaration obligatoire comme la tuberculose, des dépistages d'IST sur le terrain. Pour cela, des partenariats avec des service de PMI, des Centres Départementaux de Dépistage et de Soins/Centre de lutte antituberculeuse sont envisagés.

Ce changement de stratégie est dû au fait que les médiatrices en santé ont tenté de prendre des rendez-vous pour effectuer ces dépistages dans des centres prévus à cet effet, parfois en vain. En effet, les conditions de vie difficile cumulées à un mode de vie différent engendrent un absentéisme au rendez-vous médicaux. De ce fait et pour une meilleure efficacité, il conviendrait d'effectuer les **dépistages sur place**. En ce qui concerne les vaccinations, il serait de bon augure de les effectuer sur les terrains pour les mêmes raisons. De plus, ces actions permettraient de **rassurer les habitants et les inciter à se faire vacciner ou dépister**.

Un renforcement de notre partenariat avec **l'équipe « Maraude » de la Croix rouge française sur le département du Val d'Oise** serait également utile aux médiatrices en santé. En effet, leur connaissance du terrain et la régularité de leurs visites permettrait un meilleur suivi et transmissions d'informations.

PÔLE

« GENS DU VOYAGE »



1- ÉTATS DES LIEUX

Les « gens du voyage » sont des français dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles, installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet selon l'article 1 de la loi n° 2000-614 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage⁸.

Les conditions de vie des voyageurs n'ont pas changé si ce n'est l'impact moins fort du Covid-19 cette année par rapport aux deux précédentes. En revanche, l'année 2022 est marquée par une inflation historique de 5,2%.⁹ Les « gens du voyage » étant une population historiquement amené à se déplacer, les conséquences de l'augmentation du prix du carburant et des énergies de chauffage comme le gaz ont eu un impact sur leur pouvoir d'achat. Les problématiques rencontrées restent et demeurent le choix des implantations des aires, de la pollution visuelle, sonore et environnementale due à la proximité des voies rapides, en bordure d'autoroute, proche des déchetteries, des usines de retraitement des ordures ménagères, des centrales à béton, des usines de concassage de verre... Certains habitants des terrains et aires vivent dans la précarité. En effet, certains sont confrontés à des difficultés d'accès à l'électricité, d'autre à des poussières de matériaux ou encore à des remontées d'eau usées. Pour les plus jeunes, avec leur accès limité au numérique, bien que le régime de sortie de crise sanitaire soit intervenu en août 2022, le retard accumulé par les enfants est conséquent.

Concernant le service social, les actions se poursuivent au niveau notamment du RSA. Le nombre de bénéficiaire de RSA n'a quasiment pas évolué par rapport à l'année 2021. En revanche, l'année 2022 est marquée par de nombreuses rencontres avec les partenaires dans un objectif de faire connaître au mieux et au plus grand nombre notre public « gens du voyage » et améliorer chaque année l'insertion professionnelle. Depuis le 2 novembre 2022, l'AŠAV accueille une stagiaire assistante sociale pour une période de 6 mois. Cette dernière est en deuxième année à la DEASS 35 de l'IRTS Parmentier.

Dans le département des Hauts de Seine, il existe 4 terrains et aires où le public d'it « gens du Voyage » stationne :

- **AIRE DE NANTERRE** : Ouverte en février 2021, cette aire accueille une vingtaine de familles sédentaires. Ce sont des familles venant d'anciens terrains tolérés de Nanterre, celui dit de « République » et en partie du site dit de « Lavoisier ». Elle a été financée par l'établissement public « Paris-Ouest La Défense (POLD) » et est gérée, pour la partie technique, par l'entreprise « SG2A L'Hacienda ». Il n'y a pas d'accompagnement social sur cette aire dû à la volonté de l'établissement public. Le confort minimal n'est ni assuré, ni une priorité et le gestionnaire technique de l'aire reste limité dans sa résolution des soucis techniques.

⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/accueil-et-habitat-des-gens-du-voyage>

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>

- **TERRAIN DE LAVOISIER À NANTERRE** : Ce terrain est occupé depuis 26 ans par de nombreuses familles. Il accueille une soixantaine de personnes à l'année avec l'accord de la ville de Nanterre qui fournit eau et électricité. Ce terrain dispose de boîtes aux lettres.
- **AIRE DE COLOMBES** : Ouverte en 2018, cette aire accueille une cinquantaine de personnes à l'année. Les familles résidentes vivent sur la commune depuis plus de trente ans. L'aire est la propriété de la mairie de Colombes et est gérée : Pour la partie technique par « Colombes Habitat Public », pour l'accompagnement social, par l'association ASAV par convention. Les mêmes problématiques techniques que sur l'aire de Nanterre sont à souligner avec, en plus, des remontées d'eaux usées récurrentes dont les réparations demeurent longues et laborieuses.
- **TERRAIN DE CLICHY** : Ce terrain accueille depuis 18 ans un groupe familial de dix familles à l'année. Le quartier d'implantation actuel du terrain est en pleine mutation et doit accueillir un groupe scolaire. La ville travaille à la réalisation d'un terrain familial locatif qui se situerait à quelques centaines de mètres de l'actuel. L'AŠAV est partie prenante dans la réflexion du projet en respectant l'arrêté du 9 juin 2021, application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif notamment aux terrains familiaux locatifs. En cette fin d'année 2022, plusieurs plans de faisabilités ont été présentés au groupe familial et à l'AŠAV par la ville, accompagnée par un cabinet d'architecte mandaté.

L'association ASAV, seule institution représentative des Gens du Voyage sur le département des Hauts de Seine, est très présente aux côtés de la communauté des voyageurs pour faire respecter leurs droits.

2- ACTIONS DU SERVICE SOCIAL

2-1 DOMICILIATION

Le service social est composé d'une assistante sociale et d'une conseillère en insertion professionnelle. Le service social est chargé de l'accompagnement social et professionnel adapté aux besoins d'un public « Gens du Voyage », domicilié à l'association AŠAV ou ayant des attaches avec le département des Hauts-de-Seine. Les personnes suivies sont majoritairement bénéficiaires du RSA. De ce fait, ces derniers sont soumis aux droits et devoirs selon la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008. Cet accompagnement est lié à l'élaboration d'un « contrat d'engagement réciproque (CER) » qui permet de formaliser l'ensemble des actions et démarches liées à l'accompagnement dont bénéficie le BRSA.

Par ailleurs, l'association AŠAV est, depuis le premier janvier 2022, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics « Roms Roumains », « Gens du Voyage » et « bénéficiaires de la protection internationale ». Cet agrément est délivré pour une période d'un an, renouvelé en 2023 pour cinq ans.

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central et représente un service fondamental pour les publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas des « Gens du voyage ».

Au regard d'un système d'aide sociale structuré sur la base de territoires administratifs (notamment celui des communes et des départements) et d'un statut spécifique aux « Gens du voyage », le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une Association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui sont sollicitées par les « Gens du voyage » et qui en regroupent la grande majorité des demandes. Le souhait, assez fortement partagé par chacun, est de travailler au rapprochement de ce public avec les institutions de droit commun. Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie 244 foyers à la date du 31 décembre 2022, soit 421 personnes (308 adultes + 113 enfants). Les nouvelles demandes de domiciliation font l'objet d'une évaluation systématique de la situation par un travailleur social. Vous trouverez ci-dessous la composition des familles domiciliées :

Composition	Nombre	TOTAL adultes
Femmes célibataires	95	180
Hommes célibataires	85	
Nombre de couples	64	128
TOTAL adultes	308	

Pour entrer dans les détails des personnes domiciliées dans l'association, il y a 54 retraités, 29 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé, 153 personnes bénéficiant du RSA. Parallèlement, 3 fins de domiciliation ont été enregistrées pour 4 adultes et 2 enfants dû à des départs dans un autre département. L'action de l'association pour la domiciliation ne se réduit pas à ces chiffres mais représente un travail conséquent car il s'agit de l'accueil principal qui permet de réorienter les voyageurs vers les différents services de l'association.

En 2022, ce travail est représenté en partie par les chiffres suivants :

	2020	2021	2022
Appels reçus	1 790	1 345	887
Accueil physique	1 004	1 116	987
Lettres reçues	12 088	13 021	11 579

2-2 ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

L'intervention de l'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Elle doit permettre à plus ou moins court terme, en fonction des déterminants de chaque personne accompagnée et de sa situation sociale, un accès direct au système social et de santé de droit commun.

Elle s'inscrit dans la définition de la médiation sociale suivante : « La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- L'ouverture et le maintien du droit au RSA,
- L'ouverture et le maintien du droit à la CSS,
- La demande de reconnaissance de handicap et les différentes demandes qui en découlent (allocation tierce personne, allocation adulte handicapé etc.),
- La demande de retraite.

3- INSTRUCTION ET ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

3-1 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES RSA DOMICILIÉS, RÉPARTITION PAR FOYERS 2022

						TOTAL	TOTAL	
	Typologie des foyers	Nombre foyers	Nombres adultes	Nombre enfants	Adultes & enfants	%	%	
Femmes isolées sans enfant	F0	20	20	0	20	42,55	17,39	
Femmes isolées avec enfants	F1	12	12	12	24	25,53	10,43	
	F2	10	10	20	30	21,27	8,69	
	F3	4	4	12	16	8,51	3,47	
	F4	1	1	4	5	2,12	0,86	
Total		47	46	48	95	99,98	40,87	Femmes célibataires
Hommes isolés sans enfant	H0	27	27	0	27			
Hommes isolés avec enfants	H1	0	0	0	0			
Total		27	27	0	27		23,47	Hommes célibataires
Couples sans enfant	C0	8	14	0	14	19,51	6,95	
Couples avec enfants	C1	13	26	13	39	31,70	11,30	
	C2	13	26	26	52	31,70	11,30	
	C3	5	10	15	20	12,19	4,34	
	C4	2	4	8	12	4,87	1,73	
Total		41	80	62	137	99,97	35,62	Couples
TOTAL		115	153	110	259		99,96	
		Alloca-taires	alloc./Ay.droit	Enfants	all./Ay.droit/enf			

En entretien, chaque accompagnement et chaque dossier demandent un temps d'élaboration et de traitement différents. Le bénéfice du Revenu de Solidarité Active demeure le principal fondement de la domiciliation.

Par ailleurs, le bénéficiaire du RSA fait l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi. En parallèle, toute personne recevant le RSA émet, par notre intermédiaire, une demande de Complémentaire santé solidaire.

Les personnes bénéficiaires du RSA (BRSA) que l'équipe suit, sont des hommes et des femmes majoritairement dans les situations suivantes : Travailleurs indépendants quasiment majoritaire, femmes au foyer, jeunes parents âgés de moins de 25 ans et personnes âgées dont le montant de la retraite est insuffisant.

On peut voir que le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué puis stagné sur ces dernières années comme le démontre le tableau ci-dessous :

3-2 BÉNÉFICIAIRES RSA DOMICILIÉS, RÉPARTITION PAR PERSONNE (2020-2022)

	2020	2021	2022
Nombre total de personnes concernées	294	258	259
Interventions pour nouvelles ouvertures de droits	0	7	5

Enfin, vous trouverez ci-dessous la répartition par âge des bénéficiaires avec une prépondérance de la population entre 25 et 45 ans :

AGE	18-24	25-45	46-59	60-75	TOTAL
BRSA	5	98	34	16	153

La majorité des bénéficiaires du RSA que le service social accompagne sont presque tous analphabètes, c'est-à-dire qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Bien que certains aient des bases, leurs niveaux d'alphabétisation restent faibles, ce qui par ailleurs constitue un obstacle non-négligeable dans leur insertion professionnelle.

Aussi, le mode de vie en caravane reste un frein majeur à leur insertion professionnelle dans la mesure où cette communauté éprouve des difficultés à s'installer sur une aire stable au vu de leur mobilité.

De ce fait, l'insertion professionnelle ne peut se concrétiser si l'équipe ne traite pas les divers freins auxquelles nos usagés font face : à savoir l'illettrisme, la santé, l'accès aux droits et les problèmes socio-économiques accentués par l'inflation durant cette année 2022. L'assistante sociale et la chargée d'insertion professionnelle s'efforcent de trouver des offres adaptées à leurs situations.

4- TEMPS FORTS

Cette année 2022 a été marquée par des temps forts et des prises d'initiatives du Service social qui a notamment collaboré avec :

- La CAF,
- CD92,
- CNAV,
- JOB78-92,
- CD78,
- MEF,
- Aidants Connect,
- IdealCo

Des webinaires mensuels, des réunions d'informations, des séances de sensibilisations à l'insertion professionnelle ou encore une visite à domicile ont été organisés. Toutes ces rencontres sont l'occasion de mieux faire découvrir le public « Gens du Voyage » aux partenaires ainsi qu'améliorer l'insertion professionnelle du public. Cette année est également marquée par des initiatives de la part du Service social par le développement de rencontre avec des professionnels sociaux :

- Conseillère en insertion professionnelle ESSOR à Nanterre
- Conseiller Entrepreneuriat de Positive Planet/Activity
- Coordinatrice RESSOURCES FORMATION à Colombes
- Réunion avec le Conseil départemental du 78 pour l'accompagnement de 8 familles
- Conseillère en Création d'Entreprise et Accompagnement de dirigeants.

5- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Il convient d'aborder certaines difficultés rencontrées auprès des usagers et des administrations. En effet, les idées préconçues sur le monde de l'emploi et leur rapport à l'obtention du RSA ne leur permettent pas toujours d'envisager d'autres sources de revenus que cette dernière. De génération en génération, cette aide symbolise un gage de stabilité et de liberté. C'est un droit revendiqué. Anciennement Revenu minimum d'Insertion (RMI). Les personnes accompagnées ont de ce fait des difficultés à se concevoir hors de ce circuit.

Au niveau des BRSA, le mode de vie itinérant des « Gens du voyage » ne leur permet pas toujours d'être présent lors de rendez-vous ou pour effectuer des démarches. Leur rapport à l'administration étant différent, les démarches peuvent s'avérer plus longues par l'oubli et la perte de certains documents, courriers. Un mimétisme est également présent par le fait de ne pas demander d'emploi.

De leur côté, les démarches auprès des administrations peuvent également ralentir les procédures par des dossiers et documents égarés. Ce qui complique considérablement la tâche du pôle social qui rencontre des difficultés à prendre rendez-vous ou encore à obtenir une réponse d'un interlocuteur.

6- LIEN AVEC LE CENTRE SOCIAL « L'ITINÉRANT »

Au cours de l'année 2022, l'action de l'équipe du service social a continué de se rapprocher des actions du Centre social « l'itinérant » et de mettre en place notamment 73 séances de cours de français sur les terrains et des ateliers numériques. La personne en charge des ateliers numériques a terminé sa mission fin 2022. Elle n'a pas été reconduite à l'heure actuelle. Les cours de français sont dispensés directement sur les terrains car les locaux du siège ne sont pas adaptés pour dispenser des cours. Ces cours de français et ces ateliers numériques sont mis à la disposition des bénéficiaires du RSA dans le cadre des CER.

Par ailleurs, il semble important de préciser que l'idée de mettre en place ce type d'ateliers vient des BRSA dans la mesure où ils sont habitués à l'AŠAV et rencontrent des difficultés à s'ouvrir au monde extérieur. Le fait de ne pas passer par d'autres intermédiaires les rassurent.

Les cours de français peuvent présenter des difficultés à être dispensés en raison de soucis de disponibilité, temporalité et/ou distance. C'est pourquoi cette année 2022 est marquée par le développement de rencontres avec nos partenaires ainsi que la continuité de nos actions concernant les BRSA avec le centre social « L'itinérant », toujours dans un objectif d'un meilleur suivi et accompagnement du public.

7- ACCÈS À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

L'AŠAV bénéficie d'un agrément comme organisme instructeur de la CSS depuis le 1^{er} janvier 2000. Au 31 décembre 2022, l'association était intervenue dans l'ouverture de droit à la CSS ou à son maintien en direction de 134 foyers bénéficiaires (hors ayants-droits). Les nouveaux dossiers et les demandes de renouvellement sont instruits sur rendez-vous.

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires CSS (hors ayants-droits)	132	207	134
Nombre total de personnes concernées	305	379	156
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	0	78	3

En 2022, les interventions pour de nouvelles ouvertures de droits concernent des réouvertures après coupure de droit. Ce qui a contraint l'équipe à refaire les démarches et de ce fait, retardé l'attribution de la CSS.

Par ailleurs, si l'on constate une très grande majorité des personnes accompagnées bénéficiant du Revenu de Solidarité Active et de la Complémentaire santé solidaire, l'équipe sociale est également chargée d'accompagner des personnes entrant dans d'autres dispositifs. Bien que l'orientation vers l'emploi soit centrale dans nos actions, dans certains cas, ce n'est plus une priorité. Tel est le cas lors du passage à la retraite,

apparition de problème de santé/handicap ou des personnes ayant un droit à la MDPH avec un taux supérieur à 80 %.

7-1 ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

Le service social accompagne les personnes domiciliées étant dans des situations potentiellement éligibles à l'Allocation d'Adulte Handicapé. L'assistante sociale de et la chargée d'insertion professionnelle accompagnent alors la personne dans ses démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin que soit évaluée et reconnue, le cas échéant, la situation de handicap. L'accompagnement des personnes ne se limite pas aux premières demandes mais s'étend également aux demandes de renouvellement des allocations.

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires AAH	25	29	29
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	18	13	13

7-2 RETRAITE

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires de dossiers de retraites	51	57	54
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	18	11	19

Bien que le nombre de bénéficiaires à la retraite ait diminué depuis l'année dernière, le nombre d'interventions pour de nouvelles ouvertures a de nouveau augmenté. En effet, des changements de départements ont entraîné une fluctuation dans le nombre de bénéficiaires de dossiers de retraite suivis par l'AŠAV. Les démarches administratives de mise en place de la retraite ou de l'allocation simple aux personnes âgées sont longues et s'effectuent en plusieurs temps. Elles sont très souvent compliquées car les personnes ont beaucoup de mal à reconstituer leur carrière et leurs dossiers sans l'aide d'un.e travailleur.euse social.e , à cause d'un illettrisme assez répandu et en raison du manque de justificatifs administratifs de leur carrière professionnelle passée.

Ainsi, très peu de personnes sont en mesure de prendre rendez-vous avec les conseillères des caisses de retraite et d'y apporter les documents adéquats. En fonction des situations, le service social sollicite les caisses de retraites suivantes : CNAV, Caisse des dépôts et Consignations, Régime Social des Indépendants. Par ailleurs la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts de Seine (DDETS) est chargée de l'attribution de l'allocation simple aux personnes âgées. Il s'agit d'une allocation qui remplace l'allocation spéciale vieillesse pour des personnes qui ne relèvent pas d'une autre caisse de retraite. Chez les «Gens

du voyage », elle concerne surtout des personnes sous statut de travailleur indépendant, déclarées au registre de commerce dans le passé mais qui n'ont jamais cotisé pour la retraite.

8- PERSPECTIVE 2023

Les perspectives et les objectifs du service social pour le public « Gens du voyage » serait d'amener les bénéficiaires du revenu de solidarité active à s'ouvrir à d'autres alternatives de vie que celle d'être Bénéficiaire du RSA tout en maintenant une harmonie avec leur mode de vie et culture.

De plus, le service social souhaite mobiliser davantage les femmes demandeuses d'emploi, que ce soit en contrats à durée déterminée, à temps partiel ou saisonnier. En effet, culturellement, les femmes « Gens du voyage » consacrent beaucoup de temps à l'exécution des tâches ménagères et à la famille. Cela ne leur laisse pas toujours l'opportunité de trouver un emploi en dehors des terrains ou aires de lieux de vie.

Concernant les auto-entrepreneurs, le développement d'informations collectives permettra d'encourager davantage cette initiative. Ces perspectives seront réalisables avec une amélioration du lien sur les terrains et aires de vie à travers l'action du Centre Social itinérant.

CENTRE SOCIAL « L'ITINÉRANT »

1- ACTIONS DU CENTRE SOCIAL « L'ITINÉRANT »

L'année 2022 représente la seconde année d'agrément centre social par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. L'équipe salariée du centre social « l'itinérant » (CSI) a continué de se mobiliser autour des voyageurs en alimentant des liens de confiance réciproques. La stabilisation de l'équipe d'animation sur plus d'une année et leur disponibilité, même à distance, a permis aux voyageurs, petit à petit, d'entrouvrir les portes de leurs lieux de vie. En effet, les voyageurs ont pu identifier et installer une relation de confiance avec l'équipe du centre social. Ainsi, la continuité de la mise en œuvre du projet d'animation global et du projet « familles » a pu s'opérer.

Sur le plan des ressources humaines, la chargée d'accueil salariée depuis vingt ans en arrêts maladie successifs a été remplacée. L'actuel chargé d'accueil est bien identifié par les « Gens du voyage » et fait le lien entre les voyageurs et le bon interlocuteur en interne. L'année est marquée également par le départ du responsable qui a porté la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF. A ce titre, une nouvelle responsable a rejoint l'équipe afin de porter, notamment, le renouvellement du projet social pour les trois années futures, à partir de 2024. Ces nombreux changements ont quelque peu bouleversés les habitudes de fonctionnement et l'équipe a dû s'adapter pour mieux construire l'année 2023.



2- SANTÉ ET ACTIONS SÉNIORS

2-1 SANTÉ

La médiation en santé est un dispositif financé par l'ARS 92 qui a pour but d'informer, communiquer et orienter les voyageurs pour toutes les questions de santé. Le centre Social « l'itinérant », à travers la dynamique « d'aller vers », met en place des actions de prévention et de réduction des risques sur les différents terrains et aires d'accueil du département des Hauts-de-Seine.

Des actions individuelles et collectives de médiation en santé ont permis de repérer les besoins des voyageurs pour pouvoir ensuite y répondre. Les ouvertures de droits ont été effectuées au siège de l'AŠAV sur rendez-vous. De même, sur les situations complexes, la médiatrice a créé et développé des partenariats avec différents organismes qui permettent la prise en charge et la continuité des suivis. De cette

manière, les intervenantes ont réalisé des visites régulières selon la répartition suivante :

Terrain/Aire	Nombre de visites
Aire d'accueil Nanterre et terrain Lavoisier à Nanterre	5
Aire d'accueil Colombes	70
Terrain de Clichy	11
Total	86

Dans le cadre de la médiation en santé, le centre social « l'Itinérant » a établi un lien avec des partenaires afin de développer des actions collectives sur différentes thématiques, notamment avec le :

- [DAC 92 Nord](#), ce partenariat a permis au début d'année la mise en place de deux campagnes de vaccination contre la Covid-19.
- [Dispositif Diabètes 92 et le Service Prévention Santé de la Ville de Colombes](#) : Mise en place d'un atelier cuisine avec une diététicienne. Cette dernière a pu faire de la prévention sur les risques liés au diabète avec les habitants. L'atelier a été suivi par un repas convivial où les échanges étaient animés. Notamment par la chargée de mission en santé de la ville de Colombes autour de différents sujets comme la prévention buccodentaire et la prévention des risques de surdit .
- [Centre Local d'Information et de Coordination \(CLIC\)](#), ce dernier a permis de r pondre d'une mani re plus efficace aux situations complexes des personnes  g es rencontr es. Ce dispositif a  galement permis de cr er un lien avec l'Association « Tulipe » et « Les Cam lias ».
- [Association TULIPE](#), gr ce   ce partenariat, une prise en charge de quelques personnes  g es b n ficiaires de l'Allocation Personnalis e d'Autonomie (APA) a pu  tre r alis e tout en valorisant le travail de l'aidante familiale.
- [Les Cam lias - Plateforme d'Accompagnement et de R pit des Aidants](#), les  changes ont permis de mieux comprendre le dispositif, de communiquer sur les avantages du statut d'aidant familial, et donc de mieux informer sur les aides et dispositifs dont peuvent b n ficier les aidants et les aid s.

Sur chaque terrain et aire, les actions suivantes ont  t  mise en place :

- [Aire de Nanterre et terrain de Lavoisier   Nanterre](#) : 10 s ances individuelles ont  t  mise en place, avec la distribution des masques, de doliprane, du gel hydroalcoolique et des gants jetables.

- **Terrain de Clichy** : 15 séances individuelles ont été mise en place, avec des orientations vers des assistantes sociales ou des professionnel.le.s de santé. Des distributions d'autotests Covid-19, des masques, des gants jetables, de doliprane et du gel hydroalcoolique ont été réalisées.
- **Terrain de Colombes** : 148 séances individuelles ont été mises en place ; 38 séances collectives, dont quelques-unes avec l'implication d'intervenant.e.s externes. Sur ce terrain des distributions d'autotests Covid-19, des masques, des gants jetables, de doliprane et du gel hydroalcoolique ont également été effectuées.

Concernant les personnes qui ne disposent pas d'un emplacement sur les aires d'accueil, la médiatrice en santé a mis en place 130 permanences d'accès aux droits à l'AŠAV et 2 déplacements vers la ville de Bessancourt dans le département du Val d'Oise afin de résoudre une situation complexe, en lien avec le CCAS de cette ville.

2-2 RENCONTRES PROFESSIONNELLES ET FORMATIONS

Au cours de l'année 2022, la médiatrice en santé a participé à plusieurs formations et rencontres professionnelles dans le but d'améliorer les actions en direction du public « Gens du voyage » :

- CODES 93 : Deux formations ont été proposées et financées par l'ARS : « *Mener des actions de terrain pour préserver la santé mentale des populations impactées par la crise sanitaire en Île-de-France* » et « *Mener des actions de terrain pour renforcer les capacités - compétences psychosociales - des individus, deux ans après le début de la crise sanitaire, en Île-de-France* ».
- 11^{ème} rencontre de l'Institut RENAUDOT : Concernant la « *Démarche communautaire en santé* » qui a été réalisée à Bourges.
- Deux conférences « Covid stop ensemble » proposées par l'ARS.
- Une réunion organisée par l'ARS Île-de-France « *état de santé des Gens du Voyage et personnes vivants en bidonville* ».
- Dépistage saturnisme en partenariat avec l'ARS Île-de-France : la médiatrice a réalisé des visites sur des terrains de voyageurs dans le Département des Yvelines.
- 4 regroupements du Programme National de Médiation en Santé (PNMS), organisé par la FNASAT.

L'année 2022 a été marquée par la nécessité de sensibiliser en amont des actions de dépistage et de vaccination. La question de la temporalité est toujours un sujet à travailler avec les voyageurs. Traverser la barrière de la méfiance prend du temps, cependant la médiatrice en santé continue dans une dynamique « d'aller vers », de communiquer et d'informer pour gagner leur confiance.

2-3 SENIORS

Le projet à destination des seniors réside dans l'accompagnement et le soutien des personnes âgées issues du public « Gens du Voyage » stationnant dans le département des Hauts-de-Seine. Ce projet a pour but de renforcer le lien social et familial en favorisant la prévention dans une perspective intergénérationnelle, luttant ainsi contre l'isolement des personnes âgées voyageuses. Ces actions sont financées en partie par la CNAV et la Conférence de financeurs du département des Hauts-de-Seine.

Pendant la deuxième année du projet, les actions suivantes ont été mis en place :

Action	Description	Séances
Réalisation multimédia « Le vieillissement »	Au travers de l'activité « photolangage », les voyageurs ont répondu à des questions sur le vieillissement chez les « Gens du Voyage ».	1
Les recettes des voyageurs	Séances collectives et individuelles qui ont permis le partage des recettes et la transmission des savoirs.	7
La cuisine des voyageurs	Séances collectives de partage autour de la cuisine. Cette action a permis l'intervention d'acteurs externes et aborder le sujet de l'alimentation et la nutrition.	5
La santé holistique	Séances collectives et individuelles autour des différents sujets de santé globale.	11
Le café senior	Temps d'échange autour d'un café (soit proposé par le centre social soit par les voyageurs) sur l'aire d'accueil de la ville de Colombes.	20
Mon parcours	Séances individuelles de médiation en santé.	277
Appuis aux aidants	Accompagnement et orientation vers différents dispositifs et professionnel.le.s de santé.	8
Accompagnement social et accès aux droits chez les personnes âgées	Séances individuelles d'accès aux droits et d'accompagnement pour le remplissage des documents administratifs.	174
Accompagnement et accès aux droit aux aidants	Séances individuelles d'appui et d'orientation aux aidants et l'intervention des partenaires.	15
Ecrivain public	Séances d'aide à la lecture des courriers reçus et orientation vers les référents.	329



Pour son action en direction des séniors, la référente sénior a participé aux :

- Rencontres proposées par la Fédération des Centre Sociaux : *congrès des centres sociaux* – séminaire dédié aux centres sociaux itinérants, au *forum mission vivre ensemble* ; ainsi qu'une vidéo conférence : *aller vers les seniors* ; et *la rencontre du réseau bien vieillir*.
- Différents échanges avec la CNAV Ile de France à travers la Fédération des Centres Sociaux sur des sujets autres que le vieillissement.

3- ACTIONS PARENTALITÉ ET FAMILLE

Le comité national de soutien à la parentalité a adopté le 22 novembre 2011 la définition suivante de la parentalité : « La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant »¹⁰. Cette définition est par ailleurs reprise par la CAF elle-même¹¹. Dans le cadre du centre social « l'itinérant », la CAF des Hauts-De-Seine finance la prestation de service animation collective familles (ACF) plus particulièrement dans le cadre du projet familles, dont deux sous-projets qui ont été prévus en 2022 :

- Un projet d'exploration culturelle parents/enfants afin de renforcer leurs liens au travers de sorties culturelles.
- Un projet porté sur le renforcement linguistique du lien parents/enfants par une démarche didactique.

¹⁰ https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-05/ste_20120005_0100_0092.pdf

¹¹ https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/608/Partenaires/Guide%20parentalit%C3%A9/PCP_Guide_m%C3%A9thodologique_parentalit%C3%A9.pdf

Pour cela, la référente famille met en place des actions/activités dans le but de permettre la transformation des demandes individuelles informelles des familles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale de leur territoire. Le centre social s'appuie sur les relations privilégiées qui sont tissées avec les familles.

À la suite des changements dans l'équipe en septembre 2021, un nouveau diagnostic a été élaboré auprès du public tout en gardant les objectifs initialement prévus.

Dans le cadre de ces actions parentalité et famille, l'équipe du centre social itinérant a été présent deux fois par semaine sur le terrain de Clichy et l'aire de Colombes et une fois par semaine sur l'aire de Nanterre. Un lien de proximité avec les voyageurs a pu être établi et/ou renforcé permettant de recueillir leurs envies et besoins et mettre en place les actions. A titre d'exemple, le centre social tient compte du mode de vie itinérant des voyageurs qui sillonnent les routes de France durant la période des mois de juin à septembre.

3-1 PROJET D'EXPLORATION CULTURELLE PARENTS/ENFANTS

Il convient de noter que chacune des sorties a été préparée avec les familles (une sortie culturelle, une sortie plaisir...), leurs disponibilités (à la journée ou en après-midi) et la composition familiale (parents et enfants ou grands-parents et petits-enfants ou belle-fille et beaux-parents...).

Ces sorties permettent de créer des liens avec les « Gens du voyage » de faire connaître le centre social itinérant et reconnaître les salariés.es en tant que « personnes ressources ».

4 sorties culturelles ont été organisées dont 3 en lien avec l'accompagnement scolaire. Pour ce faire, l'équipe a consulté, informé, mobilisé les membres de chaque famille. Ces sorties se sont construites à travers 17 visites de terrains sur les 3 territoires d'interventions (aires et terrains).

Terrains/Aires	Nombres de familles participantes	Nombres d'adultes	Nombre d'enfants
Clichy	3	3	4
Nanterre	2	4	3
Colombes	14	27	7
Hors terrains/aires	2	4	2
Total	21	38	16



**Dimanche 3 avril
Cirque Tsigane Romanes**

**Mercredi 12 octobre
Bateaux-Mouches et visite de la Tour Eiffel**



**Mercredi 11 mai
Visite du musée
d'Histoire Naturelle**

**Mercredi 2 novembre
Visite du Château de
Versailles**



3-2 RENFORCEMENT LINGUISTIQUE DU LIEN PARENT/ENFANT PAR UNE DÉMARCHE DIDACTIQUE

Comme indiqué précédemment, à la suite de mouvements au sein de l'équipe salariée, de nouveaux objectifs ont été mis à jour, en complément de ceux existants. Ainsi, la nature de l'action a évolué tout en tendant vers le renforcement du lien parent/enfant par le biais d'un travail linguistique et d'une démarche didactique. L'axe de travail choisi a été celui du jeu, d'activités créatives et ludiques notamment pour les 3-12 ans.

Les questions de langage, d'articulation et vocabulaire limitées par le manque d'instruction générale, d'accès à la lecture, et du port du masque dans le cadre de la Covid-19 ne favorisent pas l'épanouissement de l'enfant dans son ensemble. De plus, les « Gens du voyage » tendent vers une reproduction du schéma de vie des générations précédentes. Dans le quotidien, le besoin est moins ressenti car peu impactant au sein de la communauté mais reste important vis-à-vis de la société. En effet, les voyageurs ne sont pas toujours compris dans leur oralité et en ont fait part aux salariés du centre social itinérant. De ce fait, ce projet vise à faciliter les échanges dans la société. Une fois les besoins et demandes étudiés, ce projet a pour vocation de développer le lien parent/enfant et, ensuite, de développer une démarche didactique.

Cependant, une réalité est à prendre en compte et réside dans l'écart entre la prise de conscience des difficultés et la volonté du changement. Le projet a alors dû s'adapter face au contexte et commencer par une phase de sensibilisation aux difficultés de langage pour pouvoir par la suite mettre en place un accompagnement au changement, la préparation et l'intégration d'une démarche inhabituelle (notamment dans la communauté).

Ce projet global vise à développer le lien parent/enfant dans un contexte ludique d'échange et d'apprentissage. Pour se faire, l'équipe a mis en place des modalités d'inscription qui facilitent la participation globale et l'adaptation au rythme de vie des publics. Cependant les interventions restent limitées à certains horaires et jours de présence sur les sites, lieux de vie.

Terrains/Aires	Nombres de familles participantes	Nombres d'adultes	Nombre d'enfants
Clichy	3	3	6
Nanterre	4	5	8
Colombes	1	1	2
Hors terrains/aires	1	1	1
Total	9	10	17

L'année 2022 a permis une réelle évolution du secteur famille-parentalité. Le travail transversal installé par l'équipe permet de faire connaître l'ensemble des actions et de familiariser les voyageurs avec la notion de la parentalité. Un lien de proximité continue de se créer avec de nouvelles familles et se pérennise avec d'autres familles, ce qui permet d'envisager une nouvelle dynamique où les familles s'exprimeront davantage.

Terrains/Aires	Nombres de familles participantes	Nombres d'adultes	Nombre d'enfants
Clichy	4	4	5
Nanterre	9	13	17
Colombes	15	29	7
Hors terrains/aires	5	9	4
Total	33	55	33

Dans l'ensemble, 33 familles participent aux activités proposées. Généralement l'information passe par l'oral sur les terrains/aires et le bouche à oreille au sein de la communauté des « Gens du voyage ». L'équipe du service social participe également à l'information des voyageurs correspondant au profil (familles, enfants...).

Bien que difficiles à mettre en place sous forme de temps formel, les rencontres parents/enfants ont favorisé les échanges. La résultante du projet sur la famille comme sur le centre social itinérant a été la mise en évidence de la nécessité de prendre en compte la place de l'adulte dans le schéma familial, en l'occurrence la place de la mère. Et, tenter de mettre en place des espaces d'échange sécurisés sur des notions propres à la femme et à la mère.

3-3 ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES (ASL)

Au cours de l'année 2022, 6 personnes ont bénéficié des séances d'ASL dont 3 personnes en lien avec le contrat d'engagement réciproque RSA. Au total, 73 séances d'ASL ont été réalisées sur deux aires différentes :

- Sur l'aire de Colombes, les séances ont lieu 2 fois par semaine dans les caravanes des personnes.
- Sur l'aire de Nanterre, les séances ont lieu 1 fois par semaine dans les caravanes des personnes.

Cette action est adaptée à chaque personne, à sa situation familiale, ses besoins et son niveau. La référente « familles » fait preuve de souplesse pour permettre à chaque personne de pouvoir s'engager dans son apprentissage, se sentir écoutée, à l'aise et et ainsi remplir son objectif. De ce fait, les séances sont créées en fonction du niveau de la personne, des difficultés rencontrées aux dernières séances et surtout selon les besoins : lecture de documents administratifs, rédaction de curriculum vitae ou lettre de motivation...

Plusieurs difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de cette action. En effet, beaucoup de voyageurs reconnaissent qu'ils ont de grandes lacunes pour la compréhension du français en lecture et/ou à l'écrit et que des solutions leurs sont proposées. Cependant, ces derniers ne donnent pas suite à ces échanges. Ainsi, la plus grande difficulté réside dans la participation de la population aux ateliers. Quant aux bénéficiaires du RSA, la difficulté se situe au niveau de la motivation des personnes et du lieu de la mise en place des ateliers. A l'heure actuelle, l'équipe ne dispose pas d'espace pour recevoir et proposer des ateliers aux bénéficiaires qui ne sont pas sur une aire ou terrain. Cela complique l'efficacité des séances et ajoute un frein au maintien des séances.

4- ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Depuis la mise en place de la convention CLAS en août 2021 avec la CAF 92, une continuité pédagogique et un suivi régulier a pu être mis en place sur l'ensemble de l'année 2022. Un partenariat avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a été contractualisé, pour cette année 2022, sur le volet de l'accompagnement scolaire.

La crise sanitaire, due à la Covid-19, a laissé des séquelles. En effet, elle a augmenté et accentué les difficultés de ces enfants et a eu une incidence non négligeable sur le nombre d'enfants ayant subi des périodes de déscolarisation, entraînant un retard important. Sur l'axe de la médiation scolaire, le centre social a accompagné 27 familles tout au long l'année. 38 jeunes, entre 5 et 16 ans ont pu bénéficier de médiation scolaire et/ou d'un accompagnement scolaire (aide aux devoirs, accompagnement dans les inscriptions et démarches administratives, discussion sur les diverses possibilités de scolarisation, veille au bon déroulement de la scolarité, support pour les familles, ouverture culturelle, etc.). L'équipe a accompagné les familles dans les démarches d'inscription à l'école comme au CNED en prenant en compte leurs questions et leurs doutes. Cette année, le centre social « l'itinérant » a accompagné 13 enfants âgés entre 6 et 15 ans qui ont été inscrits au CNED pour l'année scolaire

2022-2023. 4 enfants en élémentaire et au collège, inscrits en établissements scolaires.

4-1 UN PARTENARIAT QUI SE RENFORCE

Un certain nombre de partenariats déjà existants ont pu continuer et ont contribué au bon déroulement des différentes difficultés rencontrées.

Noms	Nombre d'échanges	Objet des échanges
Service du CNED	-15 situations ont donné lieu à des échanges avec le CNED	-Aide à l'inscription -Récupération d'identifiants, -Demande de radiation et de certificats, -Demande de remise à niveau
Mairie de Clichy, Clichy Famille	-3 appels téléphoniques -2 déplacements en mairie	-Inscription de deux enfants à l'école
Direction Des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-De-Seine (DSDEN)	-22 échanges sur l'année -3 appels -19 courriels	-Demande de remise à niveau, -Échanges de documents (avis de passage, certificats de scolarité, accord de la DASEN à transmettre au CNED pour l'inscription)
Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)	-1 échange	-Recours pour un refus d'un jeune par le CNED pour des résultats jugés insuffisants malgré un avis de passage favorable en classe supérieur : Recours finalement accepté
Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV)	-Échange régulier par courriel et/ou par téléphone -3 réunions avec une médiatrice du CASNAV -2 visites des terrains dans l'année	-Visites : Médiation + prévention + diffusion d'informations+ Tests de niveau, -Inscription et visite de l'école avec une famille, -Mise en place d'une convention avec la DSDEN, l'école et le CNED via la CASNAV
Professeurs	-Échanges ponctuels avec 4 professeurs	-Échange sur l'absentéisme de certains élèves, -Prévenir de futures absences, -Élaboration de pistes de réflexion pour l'amélioration des élèves
Directeurs + CPE + Principal	-Échanges ponctuels par courriel avec 4 interlocuteurs différents -Réunion au Collège République de Nanterre	-Prise de contact avec les professeurs -Répondre aux besoins de renseignements -Point sur certaines situations

4-2 CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED)

Pour cette année 2022, le CNED a mis en place une pré-inscription obligatoire avant le 31 mai. Pour les jeunes qui étaient déjà inscrits, cela a représenté une simple formalité. Cependant, pour une première demande, des justificatifs d'itinérance sont désormais nécessaires.

De plus, la scolarisation via le CNED soulève plusieurs difficultés pour les familles identifiées :

- Besoin d'une régularité importante et présence d'aide extérieure afin de suivre correctement les cours : Les parents ne sont pas forcément en capacité d'assurer le suivi ni d'apporter l'aide nécessaire pour le bon déroulement des cours,
- Rythme dans l'envoi des devoirs dans le contexte de vie,
- Pression autour des évaluations qui ne permettait pas de gérer l'assimilation du cours et la préparation de l'évaluation.

Une autre problématique a été soulevée concernant le numérique :

- Manque d'équipement numérique adapté,
- Méconnaissance ou limites des connaissances dans l'usage des équipements numériques,
- Absence de réseau Internet fiable qui permet une continuité pédagogique.

Pour tenter de pallier ces difficultés, et faciliter l'accès à la continuité pédagogique, le centre social met à disposition :

- Du matériel : ordinateur, clé 4G, lecteur audio, lecteur de dvd, ...,
- Un accompagnement aux outils qui reste limité,
- Une disponibilité même à distance pour répondre aux besoins identifiés par les familles.

Globalement, l'environnement, les conditions de vie, la représentation du système scolaire et de l'instruction en général de l'entourage, participent à creuser un fossé dans l'instruction par la méthode du CNED qui n'est pas toujours adaptée à la réalité de terrain. L'absence de parcours de remise à niveau avant le passage en 6^{ème} renforce l'illettrisme et met davantage en difficulté les enfants.

Par ailleurs, les contrôles pédagogiques de la DSDEN ont entraîné des conséquences intéressantes et insoupçonnées sur les familles et notamment les enfants. En effet, l'information envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception courant octobre stipulait que des contrôles pédagogiques auraient lieu en décembre contenant : test de niveau, entretien enfant/parent et vérification de l'assiduité dans des devoirs sur présentation des cahiers de cours/exercices en plus des évaluations. Pour faire face à ces futurs entretiens, beaucoup de jeunes ont augmenté significativement le travail personnel, les parents se sont beaucoup plus investis, et ont suivi avec plus d'assiduité le travail de leurs enfants. D'un autre côté, de peur d'une radiation CNED, l'inscription en école a été un sujet plus facile à aborder. Cependant, l'annonce de l'annulation de ces contrôles pédagogiques par la DSDEN, au profit de l'envoi d'attestations de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023, a eu pour conséquence un relâchement important du côté des enfants comme des adultes.

4-3 ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ/ CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS)

En quelques mots, la CAF définit le CLAS comme étant « Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas, dans leur environnement familial et social, de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus large (Projet éducatif territorial par exemple). Les actions conduites dans le cadre du CLAS ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Elles sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petits groupes (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenant.e.s professionnel.le.s et/ou bénévoles. Les parents doivent être associés aux actions, dans un souci de faciliter la compréhension du système scolaire et leur permettre ainsi une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants »¹².

En 2022, 9 enfants étaient inscrits à l'accompagnement scolaire avec formalisation d'un contrat d'engagement tripartite (enfant/parent/CSI). Les parents ont été sensibilisés aux enjeux, aux objectifs, aux méthodes et à l'investissement de chacun. Dès le départ, le cadre commun de fonctionnement a été mis en place : des règles communes. Notamment, un investissement de la part des enfants mais également des parents pour apporter une aide, veiller au suivi et à la régularité de leurs enfants aux séances et précisions sur le rôle du CLAS : un accompagnement permettant de valoriser l'enfant, en lien avec ses parents, et favoriser ses savoir-être et savoir-faire.

Sur les 9 enfants inscrits à l'accompagnement scolaire, 6 sont inscrits au CNED, 3 vont à l'école. Cela soulève des problématiques et des approches différentes. En effet, les besoins et les envies identifiés pour les deux cas ne sont pas les mêmes.

- Pour les enfants qui vont à l'école, l'accompagnement scolaire est davantage centré sur l'aide aux devoirs. Il s'agit souvent d'une demande de la part des enfants et des parents et intervient par le biais de jeux pédagogiques, ou encore d'activités favorisant l'ouverture sur le monde.
- Pour les enfants inscrits au CNED, les besoins qui émanent des jeunes comme des parents relèvent presque d'un besoin de professeur. Leur demande est très marquée par l'apprentissage de base afin de savoir lire/écrire/compter sans réellement prendre en compte, ni voir l'utilité de ce que l'accompagnement scolaire peut leur apporter d'autre. De ce fait, l'équipe du centre social itinérant réfléchit à la mise en place d'un ou plusieurs atelier(s) collectif(s) centré(s) sur le CNED et la place des parents dans le suivi, afin de tenter de mieux répondre à certaines difficultés identifiées par l'équipe. Notamment le peu d'implication des parents dans le suivi de la scolarité des enfants et le manque de travail personnel en dehors des séances proposées par les enfants. Le manque d'implication peut s'expliquer par une limite dans le niveau scolaire de certains parents et la frustration des enfants qui manquent de personnes ressources dans l'entourage proche.

¹² <https://www.caf.fr/partenaires/contrat-local-d-accompagnement-la-scolarite>

De janvier à décembre 2022, 68 séances d'accompagnement scolaire ont eu lieu en dehors des vacances d'été et des vacances de Noël. Pour rappel, les voyageurs sont peu présents entre début juin et fin septembre du fait de leur mode de vie non sédentaire. Les séances fixes ont lieu à raison de 2 séances hebdomadaires sur les terrains de Clichy et Colombes et 1 fois par semaine sur l'aire de Nanterre. En moyenne, l'équipe comptabilise 2 enfants par séance et chaque séance a pu comprendre de 1 à 4 jeunes. À titre de comparaison, en 2021 figurait une moyenne de 3 enfants par séance. L'individuel étant ce qui correspondait le mieux à la famille et à l'enfant, l'équipe l'a privilégié pour l'année 2022.



On comptabilise 2 sorties de dispositif à la suite du déménagement de 2 jeunes dans une autre région au mois de mai. 2 autres jeunes ont commencé l'instruction à l'école respectivement en septembre et décembre 2022 et continuent de participer à raison d'une fois par semaine (les mercredi). Sur l'année, le taux de présence aux séances est de l'ordre de 71%.

A défaut d'avoir plus d'enfants sur l'accompagnement scolaire, l'équipe a pu mettre l'accent sur la régularité (qui reste compliquée), la personnalisation en prenant en compte le besoin de l'enfant, et donc la qualité.



4-4 LA PLACE DU COLLECTIF

Tout en privilégiant un mode de travail individuel, plusieurs séances en collectif ont eu lieu :

- Des séances basées sur des jeux pédagogiques.
- Des ateliers ludiques sur diverses thématiques (apprendre à lire l'heure, le temps, les saisons, l'hygiène, initiation à l'anglais), généralement sur demande des enfants, mais aussi à la suite de problématiques que le centre social a pu repérer et identifier.

Plusieurs sorties à visée culturelles ont été préparées en amont à travers différents supports : vidéos pédagogiques comme « *C'est pas sorcier* », « *Il était une fois l'homme* », questionnaires, discussions et découvertes sur les différentes périodes ou monuments. Cela a permis aux enfants de découvrir ou redécouvrir le musée d'histoire naturelle (spécifiquement une visite guidée à la galerie de paléontologie dans le cadre du CLAS), à la Tour Eiffel ainsi qu'au Château de Versailles.

4-5 L'ÉVALUATION AVEC LES FAMILLES

Au début de l'année 2023, les enfants et parents ont répondu à un questionnaire autour d'un entretien afin d'évaluer leur satisfaction, la réponse au besoin de départ et prendre en compte leur retour.

La médiatrice n'a pas pu récolter les retours de l'ensemble des familles. Elle a pu échanger avec 3 parents sur 5, et 5 enfants sur 7 (pour rappel 9 enfants étaient inscrits à l'accompagnement scolaire en 2022 puis deux d'entre eux ont déménagé dans un autre département).

L'analyse des questionnaires révèle que 100% des parents interrogés sont tout à fait satisfaits des séances d'accompagnement scolaires. Ils sont également satisfaits du lieu des séances (à leur domicile ou dans notre camion aménagé), des jours et horaires des séances, et de leur durée, tout comme les enfants. Les enfants sont d'ailleurs tout à fait satisfaits à 80% des séances, 20% en sont plutôt satisfaits.

Des remarques ont été entendues telles que : « c'est bien vous aidez les enfants et vous avez de la patience », ou encore, « oui c'est bien mais je n'aime pas l'école ».

Que ce soient les adultes ou les jeunes, ils sont 92% à avoir envie de continuer de faire des sorties en lien avec l'accompagnement scolaire. Les thèmes de prédilection sont la science, l'espace et en type de lieu les musées en général.

5-LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Pour rappel, l'AŠAV accueille un conseiller numérique dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec le centre social et culturel Petit colombes. Ce conseiller numérique a effectué des séances aussi bien dans les locaux de l'AŠAV que sur les lieux de vie des « Gens du voyage ».

Dans la continuité de 2021, ce conseiller a animé des temps de sensibilisation au numérique et des temps d'apprentissage adaptés en individuel ou en petits groupes. Par ailleurs, sur l'année, l'équipe du centre social a participé à leur mesure et dans le cadre de leur mission à des temps de sensibilisation aux outils numériques, à l'administration en ligne et à la médiation numérique plus globale. Le conseiller numérique est également intervenu dans le cadre des missions du pôle social, en lien avec le centre social. En effet, des bénéficiaires du RSA, dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque, ont participé aux ateliers de manières régulières sur l'année 2022. Ces bénéficiaires se sont rendus régulièrement aux ateliers dans un objectif d'insertion professionnelle.

Le conseiller numérique a également participé à des visites de terrain/aires afin de préparer et animer des interventions collectives en direction des enfants. L'animation proposée avait pour objectif de sensibiliser les enfants à la collecte d'information et les médias autour d'un jeu ludique sur les « fausses informations ». La présence du conseiller numérique a permis de pérenniser les actions existantes.

En parallèle, la référente « Seniors » a animé des temps de médiation numérique dans le cadre de l'accès aux droits. Il s'agissait notamment de faciliter l'accès aux plateformes en ligne des administrations comme Ameli (sécurité sociale). Les objectifs étant d'avoir la capacité de vérifier et suivre son dossier depuis un smartphone.

Le besoin réel est largement moins exprimé par l'ensemble des voyageurs du fait de leur condition d'accès au réseau Internet limité. Pour rappel, au quotidien, l'absence de connexion stable sur leur lieu de vie, ne participe pas à tenter d'améliorer leur usage des outils ou leur meilleure compréhension en ligne des différentes procédures administratives, de recherches d'emploi ou autre information. Cependant, petit à petit les familles, dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant, ont réussi à exprimer leurs besoins spécifiques. En lien avec la scolarité, des séances d'apprentissage de l'outil dans le cadre d'envoi des devoirs sur la plateforme CNED a permis de travailler l'autonomie et les outils de nouvelles technologies avec les familles comme les enfants. A noter que les permanences ouvertes, les séances d'initiation à l'outil ou à une plateforme, comme les sensibilisations au sens plus large se sont faites autour de 2 formes d'équipements différentes : le smartphone ou ordinateur de poche, et la tablette numérique. L'ordinateur fixe ou portable a été mis de côté volontairement car il n'est pas présent dans les foyers. Uniquement chez une minorité de personnes connues de nos services.

Parallèlement, le conseiller numérique a animé, de manière régulière, des temps en direction de bénéficiaires dans le cadre de leur contrat d'engagement. Et, ponctuellement en simultané de l'accueil, une permanence numérique administrative accessible à tous.

6- ÉVÈNEMENTS FESTIFS

6-1 LES BANQUETS CITOYENS

Le Centre Social « l'itinérant » a participé à l'évènement national des banquets citoyens organisé par la fédération nationale des centre sociaux. Ce banquet a pour but de rassembler les usagers des centres sociaux autour d'un moment festif, culturel et politique afin de parler, débattre sur la démocratie et la justice sociale. Dans ce cadre, l'association a organisé le sien le 1er juillet 2022 de 15h30 à 21h30 face aux locaux de l'association, dans la friche gérée par l'association « Yes we camp » sur le site dit « Vive les Groues » à Nanterre. Ci-dessous vous trouverez l'affiche événementielle et un tableau tenant compte des participations en fonction du lieu de vie.

Types de publics	Nombres d'adultes
Voyageurs de Clichy	1
Voyageurs de Nanterre	5
Voyageurs Colombes	13
Autres publics (Roms Roumains)	3
Partenaires	5
Personnes Extérieures	8
Total	35



35 personnes ont participé à ce banquet auquel il faut ajouter l'équipe de l'AŠAV et des groupes musicaux. Au total, 55 personnes se sont finalement rencontrées.

Différents espaces ont été proposés, dont un espace de réflexion ludique sous forme de stands/ateliers. L'équipe a fait le choix de réunir les citoyens autour de jeux basiques revisités comme le chamboule-tout, le tir à l'arc :

- 1^{er} atelier, Le chamboule-tout : 3 pyramides qui représentent trois types de personnages avec des traits spécifiques (le physique, le caractère, une valeur). La personne a deux balles donc deux tirs pour faire tomber la pyramide entièrement. Par la suite, elle doit choisir dans l'ensemble de cette pyramide le personnage qu'elle préfère en indiquant pourquoi ce choix, ce que cela représente pour elle.



- 2^{ème} atelier, Le tir à l'arc : Chaque joueur a deux flèches qui lui permet de marquer un certain nombre de point. Ce nombre de point fait référence à une expression écrite à moitié et le joueur doit compléter. Exemple : « l'argent ne fait pas le bonheur mais ... » ou encore « Vive la République, vive ... »
- 3^{ème} atelier, L'espace d'expression : Avec un mur d'expression avec 3 thématiques (« ce que je trouve injuste », « ce que je changerais » et « ce qui me réjouit ») et une urne pour voter avec comme question « qu'est ce qui est important pour moi ». Plusieurs thématiques étaient proposées : l'environnement, le pouvoir d'achat, la santé...
- Enfin, une exposition de photographies a été organisée avec des photos prises tout au long de l'année auprès des « Gens du voyage » et des « Roms Roumains ».



La suite de la soirée a été plus festive : 2 groupes musicaux sont intervenus pour animer et faire danser les citoyens autour d'un buffet et d'un barbecue.

6-2 AMBIANCE FAMILIALE POUR LA FIN D'ANNÉE

Pour finir l'année 2022 ensemble, un bingo solidaire a été organisé. Ce jeu est un jeu familial et prisé des voyageurs. L'association DON SOLIDAIRES a permis à l'ASAV de doter son jeu de lots pour adultes et pour enfants en contrepartie d'une participation aux frais de livraison. L'idée de cet événement est de permettre à notre public de se réunir pour un moment convivial avec un buffet partagé pour la fin d'année. Ce jeu a



été réalisé dans une salle adjacente au centre social « Le petit Colombes ».

Types de publics	Nombres d'adultes
Adultes	34
Enfants	12
Partenaires	2
Total	48

48 personnes étaient présentes auquel il faut ajouter l'équipe de l'AŠAV.

7- PERSPECTIVES 2023

Les perspectives pour 2023 concernant le centre social « l'itinérant » s'orientent à la fois vers le renouvellement du projet social mais aussi vers l'ancrage territorial. Le développement de réseau et partenariat local dans le cadre de notre projet est un réel enjeu pour faciliter l'inclusion des voyageurs dans leur environnement sociétal et participer à la mixité sociale. La volonté globale est de faciliter l'accès au projet « centre social » dans son ensemble afin que chacun puisse trouver sa place et former le collectif.

En termes d'orientation et de démarche, l'équipe professionnelle s'accorde à promouvoir une forme d'expression libre des publics et de les accompagner à exprimer leur individualité. Au-delà de la place des « Gens du voyage » dans le projet, l'enjeu important est de développer les ressources internes et externes pour faciliter la mise en place du projet global. Ainsi, solliciter le soutien des voisins, grand public, équipements publics, structures associatives et entreprises du secteur géographique dans des modalités de bénévolat, volontariat, mécénat ou encore partenariat.

Au niveau de la santé, les actions continueront de s'adapter à l'actualité, aux besoins individuels et collectifs et aux questions de santé publique. Le projet « Seniors » est reconduit en sensibilisant les intervenants professionnels et les institutions publiques à la culture et au mode de vie des voyageurs. Le projet « familles » a un enjeu parallèle qui est la prise en compte de la mère en tant qu'individue à part entière avec sa propre réalité, ses contraintes et ses besoins. Au niveau de la médiation scolaire, l'équipe a vocation à prendre en compte davantage les questions générales dans la résolution des difficultés. Cela en laissant également la place aux situations individuelles. Et, développer l'implication des familles dans le suivi de la scolarité.

Les perspectives qui découlent de 2022 semblent à la fois prendre en compte les individualités et les collectifs dans des contraintes de temporalité qui demeurent et des modes de vie où l'engagement à la participation n'est pas une évidence. Ainsi, l'équipe du jeune centre social « l'itinérant », s'entend pour favoriser les liens sociaux et respecter les modes de vie. Et, donc, s'adapter régulièrement aux contraintes de participation de chacun tout en luttant contre les représentations simplistes de la société sur les « Gens du voyage ». Personne n'est censé « rentrer dans une case », « L'itinérant » fait ainsi le choix du partage de valeurs communes.

PÔLE
« BÉNÉFICIAIRES
DE LA
PROTECTION
INTERNATIONALE

>>

1- ETAT DES LIEUX

En 2022, l'ASAV a vu son activité s'ouvrir à un nouveau public. En effet, depuis la création de l'association pour l'accueil des voyageurs en 1990, les actions étaient et sont toujours dirigées vers les « gens du voyage » et les « Roms Roumains ».

La DRIHL, souhaitant renforcer l'offre de domiciliation, notamment pour les personnes réfugiées, l'ASAV a candidaté en ce sens à un appel à projet et a obtenu les moyens financiers pour développer un nouveau pôle concerné par un public de bénéficiaires de la protection internationale.

La protection internationale englobe les personnes bénéficiaires du statut de réfugié et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire (La protection subsidiaire est l'autre forme de protection. Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants : Peine de mort ou exécution. Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants). Ces deux catégories sont les deux formes de protection pouvant être délivrées par L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Les personnes domiciliées à l'ASAV sont des bénéficiaires de la protection internationale.

Ce nouveau pôle est animé par une salariée (1 ETP) jusqu'en août 2022 et deux salariées (3 ETP financés) à partir de septembre 2022, une assistante sociale et une chargée d'accompagnement social sur des fonds DRIHL et DRIETS-UD92.

2- LA DOMICILIATION

La domiciliation s'effectue pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) lorsqu'ils ou elles n'ont pas de domicile stable. Une domiciliation est effectuée au siège de l'association pour pouvoir ensuite, si nécessaire, effectuer un accompagnement social.

Tout comme pour les « Roms Roumains » et les « Gens du voyage », le sujet de la domiciliation est primordial en matière d'accès aux droits. A ce titre, l'ASAV dispose d'un agrément en matière de domiciliation des personnes sans domicile stable dans le département des Hauts-de-Seine, délivré par arrêté préfectoral.

Pour effectuer une domiciliation au sein de l'ASAV, le pôle des bénéficiaires de la protection internationale a mis en place sa propre permanence. La permanence est ouverte les lundis et les jeudis de 10h à 12h et de 14h à 17h. Lors de ces permanences, le public peut venir récupérer son courrier.

En dehors de ces plages horaires, les personnes peuvent venir à l'ASAV après prise de rendez-vous.

Au 31 décembre 2022, on comptabilise 180 domiciliations avec la répartition suivante :

Composition familiale		Nombre de personnes
Hommes (HO)	isolés	150
Hommes enfant	avec	5
Femmes isolés		18
Femmes enfant	avec	7
TOTAL		180

On constate dans ce tableau qu'une majorité des personnes suivies à l'ASAV sont de sexe masculin. De façon générale, ce constat est également national.

Le pôle ayant ouvert en février, le début des domiciliations commencent à partir de ce mois avec la répartition suivante :

Mois	Nombre de personnes domiciliées
Février	21
Mars	25
Avril	13
Mai	24
Juin	12
Juillet	16
Août	16
Septembre	9
Octobre	13
Novembre	13
Décembre	18
TOTAL	180

Parmi ces 180 domiciliations, les intervenantes font la distinction entre la domiciliation simple et l'accompagnement social. En effet, certaines personnes sont autonomes dans leurs démarches administratives et ne nécessitent aucune aide au niveau social. Leur besoin réside uniquement dans la domiciliation administrative.

Cependant, pour la majorité, qui ne parle pas français, un suivi social est nécessaire. Lorsque tel est le cas, les échanges se font en anglais ou via une plateforme de traduction en ligne.

Il convient de noter que 4 fins de domiciliation ont été enregistrées durant l'année 2022 : 2 pour raison d'entrée dans un logement formel et 2 pour déménagement dans une autre région.

3- TYPOLOGIE DU PUBLIC

Ci-dessous vous trouverez la répartition par pays et par continent regroupant 33 nationalités.

Pays	Nombre de personnes	de Continents	Nombre de personnes
Afghanistan	31	Asie	88
Bangladesh	28		
Kazakhstan	1		
Pakistan	14		
Sri Lanka	10		
Syrie	3		
Tibet	1		
Géorgie	1	Asie/Europe	5
Russie	3		
Turquie	1		
Brésil	1	Amérique	3
Cuba	1		
Venezuela	1		
Algérie	1	Afrique	82
Centrafrique	1		
Congo	6		

Côte d'Ivoire	10		
Cameroun	3		
Soudan	13		
Djibouti	1		
Égypte	3		
Érythrée	10		
Ethiopie	1		
Gambie	1		
Guinée	12		
Libye	1		
Mali	1		
Mauritanie	5		
Niger	1		
Sénégal	5		
Somalie	5		
Tchad	2		
Ukraine	2	Europe	2

On constate que la majorité des BPI domiciliés à l'ASAV viennent du continent Asie avec un total de 88 personnes, 82 personnes du continent africain avec le plus de pays représenté : 19 pays différents.

Sur les 180 personnes domiciliées à l'ASAV :

- 57,7 % sont arrivées en France entre 2019 et 2022, (dont à 28% en 2020),
- 20% sont arrivées entre 1992 et 2018 (dont 15,5% entre 2017 et 2018).
- 22,2% n'ont pu renseigner leur année d'arrivée sur le territoire français.

Ces pourcentages s'expliquent par le fait que la procédure d'obtention de la protection internationale est longue et que les personnes la possédant vivent en France depuis quelques années déjà.

Concernant l'âge des bénéficiaires de la protection internationale :

- Les femmes : 70% d'entre elles sont nées entre 1989 et 2001. Les 30% restant sont nés entre 1962 et 1988.
- Les hommes : 54% d'entre eux sont nés dans les années 90. 32% sont nés dans les années 80. Les 14% restant sont nés entre 1951 et 1979 et entre 2000 et 2002.

En regroupant tous les BPI, femmes et hommes, 86 % d'entre eux ont actuellement entre 24 ans et 43 ans.

Lors de leur domiciliation à l'ASAV, 69% des BPI étaient considérés comme résidant dans le département des Hauts-de-Seine (Ce pourcentage correspond à la situation des BPI à leur arrivée dans nos bureaux pour leur domiciliation). Le pourcentage restant était considéré comme résidant dans d'autres départements d'Ile-de-France. Cependant, il est important de noter que la quasi-totalité d'entre eux sont hébergés chez un tiers de façon temporaire. De même que les personnes en errance ou dans des squats, ils et elles sont amené.e.s à se déplacer régulièrement et donc à changer de département. Seulement quelques personnes sont hébergées dans des résidences sociales tels que EMMAUS (Le Plessis-Tréville, Val de Marne) ou ALTERALIA (PARIS, 75017). Nous rappelons qu'être hébergé dans une résidence sociale ne vaut pas domiciliation. Il arrive parfois que certaines personnes soient hébergées dans des hôtels ou fassent appel à des « marchands de sommeil ». Cette situation est une situation temporaire. Les BPI n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour y loger de façon pérenne.

En effet, lors de leur domiciliation à l'ASAV, les BPI n'ont, pour la grande majorité, pas de revenu, ils et elles venant d'obtenir leur titre de séjour depuis peu de temps. Ils et elles sont dans des situations très précaires. C'est là tout l'enjeu de l'accompagnement social, d'accompagner les BPI dans leurs démarches sociales et administratives.

4 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Après obtention de la protection internationale par l'OFPRA, le ou la bénéficiaire doit remplir une fiche familiale contenant toutes les informations administratives pour connaître date et lieu de naissance, pays... à renvoyer à l'OFPRA. Ensuite, l'office doit l'étudier et délivrer un acte de naissance. Sa délivrance met entre 6 mois et 1 an et demi en général. Une fois délivré, l'acte de naissance permet au bénéficiaire d'obtenir un titre de séjour d'une durée de 10 ans au plus après en avoir fait la demande en préfecture.

En attendant la délivrance de cet acte de naissance, la personne concernée peut effectuer soit une demande de récépissé d'une durée de 6 mois, soit anticiper la date de délivrance de l'acte de naissance et effectuer une demande du titre de séjour de 10 ans au plus. Dans ce dernier cas, une attestation de demande de titre de séjour est délivrée et vaut récépissé d'une durée de 6 mois. Si l'acte de naissance n'est pas délivré avant la fin du récépissé, le bénéficiaire peut renouveler sa demande auprès de la préfecture.

Ces démarches constituent un grand pan de l'activité d'accompagnement social. En effet, La complexité des démarches à effectuer et les documents à apporter peuvent s'avérer extrêmement laborieux pour des personnes ne connaissant pas l'administration française et qui plus est ne parlant pas nécessairement la langue française. C'est pourquoi, l'accompagnement social est primordial auprès de ces personnes pour les aider au mieux dans leurs démarches. Que ce soit dans la demande de récépissé, renouvellement de récépissé, demande de titre de séjour ou renouvellement d'attestation de demande de titre de séjour, demande de permis, demande d'échange de permis étranger en permis français, demande de titre de voyage pour les réfugiés...

Les travailleuses sociales interviennent également pour des démarches liées à l'hébergement. Pour cette première année pilote, 49 demandes de logements sociaux ont été réalisées. Sur ce nombre, 3 ont eu une orientation SIAO, 5 vers ADOMA et 3 DALO à l'instruction. Comme indiqué précédemment, la grande majorité d'entre eux n'ont pas de logement fixe et vit chez un tiers, en squat ou en errance.

Dans le cadre de leur insertion sur le territoire français et lorsqu'ils ou elles sont autorisé.e.s à séjourner légalement en France, les étrangers reçoivent une convocation pour effectuer un Contrat Républicain d'Intégration (CRI) par l'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Le CRI est un contrat signé entre la personne étrangère (en dehors de l'union européenne) souhaitant s'installer durablement en France. Cette formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut être demandée par la suite en fonction du niveau de français de la personne. Cependant, il arrive que certains étrangers domiciliés à l'ASAV ne reçoivent pas cette convocation. Dans ce cas, les travailleuses sociales interviennent en envoyant des demandes d'inscription au CRI à l'OFII de Montrouge. Mais, également pour exercer un suivi des heures de cours de français réalisées.

Des démarches de santé sont entreprises, notamment les demandes de renouvellement de complémentaires santé solidaire (CSS).

74 demandes de renouvellement de CSS ont été effectuées en 2022. La plupart des BPI ne possédant pas de travail, vivant dans des situations précaires et ne parlant pas le français a par définition des revenus faibles, voire inexistants. Rappelons qu'une personne seule percevant moins de 9 203 € de revenus annuels a droit à la protection complémentaire de

santé solidaire. Dans le cas des bénéficiaires de la protection internationale, cette aide leur est ouverte dès leur demande d'asile.

Une des différences majeures entre le statut de BPI et le statut de demandeur d'asile est l'ouverture du droit à l'emploi pour le BPI. De ce fait, l'assistance sociale et la chargée d'accompagnement social interviennent pour accompagner les BPI vers des organismes d'insertion professionnelle et de formation. Principalement, elles sont intervenues en 2022 pour des inscriptions auprès de pôle emploi. Quelques inscriptions auprès d'organismes de formations ont pu se faire notamment après informations auprès d' « Atelier et chantier d'insertion », du Conseil Régional d'Ile-de-France et quelques missions locales. De plus, bien que la majorité des BPI n'ont pas d'emploi, il est toutefois important de souligner que quelques-uns ont obtenu un travail : 13 personnes sont en CDI. Et d'autres ont un CDD, travaillent en intérim, ont un contrat professionnel ou d'apprentissage ou un contrat de travail temporaire.

Tout au long des démarches sociales et administratives, les travailleuses sociales interviennent pour expliquer, former les BPI sur la manipulation des plateformes et applications. A titre d'exemple, pour les bénéficiaires du RSA, les personnes doivent s'actualiser tous les 3 mois sur le site de la CAF et tous les mois sur le site de pôle emploi. Il est également important d'être attentif aux notifications et messages reçus sur chacune des plateformes, en particulier sur le site de la préfecture pour leur titre de séjour. En effet, lorsqu'un récépissé arrive à expiration, l'ouverture de droit est suspendue. De ce fait, dès notification d'un nouveau récépissé, le bénéficiaire se présente à l'ASAV et les réouvertures de droits doivent se faire au plus vite pour limiter une insécurité financière. Cependant, au vu du nombre de bénéficiaire pour seulement deux travailleuses sociales, il n'est pas possible de regarder quotidiennement chaque compte de chaque bénéficiaire. C'est pourquoi, elles jouent un rôle dans la formation de ces outils informatiques pour rendre les bénéficiaires plus autonomes dans leurs démarches. Et ce, également dans un souci de lutte contre l'illectronisme très présent chez les BPI.

5- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Bien que l'accord de l'OFPRA pour l'obtention de la protection internationale permette l'obtention d'un récépissé, cette démarche n'est pas automatique et doit être faite en préfecture par le ou la bénéficiaire. De plus, les délais pour obtenir un simple rendez-vous peut s'avérer extrêmement long et peut amener certaines personnes à vivre des situations extrêmement compliquées et complexes. En effet, certaines d'entre elles reçoivent la notification de validation du titre de séjour et doivent le récupérer en préfecture. Cependant, il n'existe pas toujours de créneau disponible pour récupérer le titre de séjour. La conséquence est que certaines personnes se retrouvent avec des récépissés arrivant à leur échéance, perdant ainsi l'aide de pôle emploi et le RSA. Pour les travailleurs/ses, leur contrat se voit suspendu. Ils ou elles perdent, de ce fait, tout revenu financier.

Des problèmes de compréhension avec certaines administrations sont également à noter. En effet, les bénéficiaires de la protection internationale disposent d'un régime juridique à part entière et ce régime est parfois méconnu des interlocuteurs. Cela entraîne des incompréhensions, voire la délivrance d'informations erronées au vu de la situation de la personne. Ces difficultés entraînent inévitablement des retards dans les démarches et dans le paiement de prestations favorisant la précarité de ce public.

Une des difficultés rencontrées par les travailleuses sociales réside aussi dans le fait que peu de personnes ont la capacité d'effectuer les démarches administratives seules, peu sont autonomes. Que ce soit l'actualisation « pôle emploi », la déclaration trimestrielle auprès de la CAF, Cela s'explique comme indiqué précédemment par la méconnaissance de

l'administration française et la barrière de la langue.

Enfin, les bénéficiaires de la protection internationale font face à des vulnérabilités particulières. Une grande majorité des BPI sont dans des situations d'errance. Certains ou certaines ont recours à des nuits dans des hôtels ou à des marchands de nuit impactant indéniablement leurs ressources déjà très faibles. Cela impacte leur budget lié à l'alimentation et crée une insécurité alimentaire renforcée en cette période d'inflation.

6- PERSPECTIVES 2023

Plusieurs perspectives et objectifs sont à noter concernant le pôle des bénéficiaires de la protection internationale. À la suite des difficultés évoquées, l'objectif du pôle des BPI est de rendre davantage autonome les personnes domiciliées à l'ASAV en maintenant la formation sur les outils informatiques précédemment mentionnée.

Après cette première année d'ouverture de pôle, les perspectives sont de créer une équipe stable et effectuer une répartition des personnes par accompagnateur(trice) social(e) pour un meilleur suivi.

Le pôle souhaite également mettre l'accent sur le suivi de logement en effectuant d'avantage de demandes de logements sociaux et effectuer des procédures dit « DALO » (droit au logement opposable).

Vu le nombre de domiciliations de cette première année et la charge de travail pour les deux postes de travailleur, travailleuse, sociaux, l'ASAV a souhaité augmenter les moyens salariaux pour l'activité de domiciliation avec un ETP supplémentaire.

Cet ETP supplémentaire permettra au pôle de développer son activité de domiciliation. Cette demande a déjà été accordée par convention avec la DRIHL des Hauts-de-Seine fin 2022 pour l'action de 2023. Par ailleurs, cet accord permet au pôle de domicilier 250 personnes.

Au 1^{er} mars 2023, ce chiffre étant déjà bientôt atteint, le pôle doit stopper les domiciliations pour des questions de ressources humaines et de locaux.



317-325 Rue de la Garenne - 92000 Nanterre
contact@asav92.fr - 01.47.80.15.87
<https://www.asso-asav.fr>